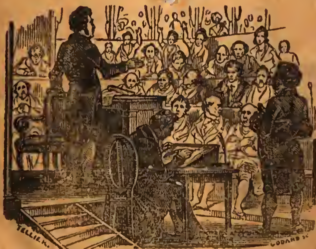


ENCYCLOPÉDIE-RORET.

STÉNOGRAPHIE

OU

L'ART DE SUIVRE LA PAROLE EN ÉCRIVANT.



PARIS.

LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE RORET,

RUE HAUTEFEUILLE, N° 12.

MANUELS-RORET.

NOUVEAU MANUEL COMPLET

DE

STÉNOGRAPHIE

OU

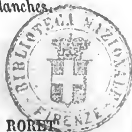
ART DE SUIVRE LA PAROLE EN ÉCRIVANT

Par **Hippolyte PRÉVOST,**

Secrétaire-Rédacteur des Procès-verbaux du Sénat, Ancien chef de la rédaction du compte-rendu officiel du *Moniteur universel*, à la chambre des Pairs et à l'Assemblée nationale législative ; auteur de la *Sténographie musicale,* nouvelle notation rapide, chevalier de la Légion-d'Honneur, etc., etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION,

Revue, augmentée et accompagnée de Planches.



PARIS

A LA LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE RORET,

RUE HAUTEFEUILLE, 12.

1855.

ENCYCLOPÉDIE-RORET.

STÉNOGRAPHIE

AVIS.

Le mérite des ouvrages de l'**Encyclopédie-Roret** leur a valu les honneurs de la traduction, de l'imitation et de la contrefaçon. Pour distinguer ce volume, il porte la signature de l'Editeur.

L'Éditeur de cet ouvrage se réserve le droit de le faire traduire dans toutes les langues. Il poursuivra, en vertu des lois, décrets et traités internationaux, toutes contrefaçons et toutes traductions faites au mépris de ses droits.

Le dépôt légal de cet ouvrage a été fait dans le cours du mois de décembre 1854, et toutes les formalités prescrites par les traités ont été remplies dans les divers États avec lesquels la France a conclu des conventions littéraires.

NOUVEAU MANUEL COMPLET

DE

STÉNOGRAPHIE

INTRODUCTION

Utilité de la. Sténographie.

Abréger les travaux c'est prolonger la vie.

La sténographie a jusqu'ici été définie *l'art d'écrire aussi vite que l'on parle.* Cette définition exclusive et de plus inexacte, en grammaire et en logique, a pu nuire à la vulgarisation de son étude et en éloigner ceux qui n'étaient pas attirés vers elle, en d'autres temps, par l'espoir d'une honorable profession. La sténographie est un système de notes abréviatives qui, entre des mains exercées, peut devenir *six à huit fois plus rapide que l'écriture usuelle.* En dehors de sa brillante application à la parole oratoire, cet art intéresse donc toutes les personnes qui apprécient le temps en raison du bon emploi qu'elles en font.

Il est en effet peu d'hommes qui ne consacrent quel-

ques heures par jour soit à prendre des notes ou à recueillir des extraits, soit à faire des brouillons ou à conserver des copies de ce qu'ils écrivent ; à l'aide de la sténographie, cette opération fatigante et toute matérielle se trouve singulièrement simplifiée.

Que de fois, dans la composition, n'a-t-on pas aussi à déplorer, dans les moments de verve, d'enthousiasme, de ne pouvoir fixer sur le papier ses idées aussi rapidement qu'elles se présentent à l'esprit ! Que d'inspirations étouffées par la lenteur du mécanisme de l'écriture usuelle, véritable boulet que l'imagination est condamnée à traîner à la remorque !

La chaire, le barreau, les facultés, sont autant de champs que, dans l'intérêt de tous, la sténographie peut exploiter chaque jour avec succès.

On n'a pas oublié le rôle dévoué et utile que l'art abréviateur a joué sous le régime de la publicité libre des débats parlementaires, surtout par son concours à la rédaction du compte-rendu officiel des chambres dans le *Moniteur universel*, inspirée, sauf dans de rares et regrettables exceptions, par la plus consciencieuse impartialité.

L'auteur de cette notice, se faisant l'écho du monde politique contemporain, louerait davantage le mérite de cette œuvre laborieuse, si lui-même ou, sous sa direction et sa responsabilité, d'habiles et loyaux collaborateurs n'en avaient, depuis 1830 jusqu'en 1852, écrit à la dictée des évènements, les pages émues, savantes, dramatiques, pittoresques et vraies.

L'éclat et l'importance de pareils services, eurent

pour effet d'élever, d'honorer la mission publique des rédacteurs-sténographes officiels (1). Il ne faudrait pourtant pas oublier d'énumérer quelques-uns des cas plus modestes où la pratique de notre art ne mérite pas moins d'encouragements.

L'étudiant des diverses facultés appliquera la sténographie à recueillir les parties principales des leçons de ses professeurs, et quelquefois même, s'il le juge convenable, leurs leçons entières, pour travailler chez lui sur des données certaines, et non pas sur des notes confuses dont l'extrême concision compromet l'exactitude et induit souvent en erreur.

L'avocat sténographe saisira textuellement sinon le plaidoyer entier de son adversaire, au moins le développement de ses arguments principaux, pour rendre leur réfutation plus complète : il n'est pas sans intérêt pour lui, dans quelques circonstances, d'avoir, au sortir de l'audience, et sans passer par les lenteurs du greffe, le texte d'un jugement, d'un arrêt.

Le journaliste qui, assistant à une première représentation d'ouvrage dramatique ou à une séance académique, doit en rendre compte le lendemain au public, au lieu du sens de quelques beaux vers, ou d'une noble pensée couverte d'applaudissements, citera littéralement et appuiera par des extraits le jugement qu'il croira devoir exprimer.

Nous laissons à la maligne sagacité de nos lecteurs moins sérieux le soin de pressentir les discrets avantages que peut offrir parfois une écriture secrète.

(1) Voir les documents historiques, à la suite du traité.

Au milieu de l'activité générale des esprits, du besoin d'instruction en tout genre, et de la nécessité de prolonger le temps en en diminuant la perte, un cours de sténographie figurerait utilement dans un bon programme d'études classiques. Plusieurs universités du nord de l'Europe, en Allemagne, en Suède, à l'imitation de l'Angleterre, ont des chaires spéciales consacrées à cet enseignement.

Histoire de la Sténographie.

L'art de suivre la parole en écrivant, n'est pas, comme on le croit généralement, d'une invention moderne. Les Grecs pratiquaient, sous le nom de *séméiographie*, une écriture dont les caractères sont décrits et conservés par Plutarque. Xénophon, surnommé l'Abeille Attique, fut le premier qui en fit usage pour recueillir la parole de Socrate.

De la Grèce, cet art passa à Rome ; il y fit de rapides progrès. Cicéron avait formé plusieurs *notaires* qu'il distribuait dans les diverses parties du Sénat pour écrire ses improvisations. C'est à ces preneurs de notes que l'on doit la conservation du discours de Caton dans la conjuration de Catilina. Tyron, l'un des affranchis et, plus tard, des amis de Cicéron, devint très-habile dans la pratique des *notes*. Malgré les travaux de Sénèque le Rhéteur, qui ajouta, dit-on, cinq mille signes à ceux déjà pratiqués, c'est Tyron qui a attaché son nom à l'art abréviateur latin ; la sténographie romaine est connue aujourd'hui sous le nom de *notes tyroniennes*.

Le christianisme qui sut si bien, en se les assimilant, faire tourner à son profit et à sa gloire la virtualité inculte de la barbarie, ainsi que la science que lui léguait l'antiquité, sentit tout le prix de l'art tyronien.

Les *notes*, naguère profanes, furent appliquées à la parole sacrée des premiers pères de l'Eglise, et devinrent, entre les mains des clercs, un instrument puissant de propagation pour la foi nouvelle. Plusieurs manuscrits de notes tyroniennes, datant des premiers siècles de l'ère chrétienne, sont conservés à la Bibliothèque impériale à Paris. M. Fossé, l'un des anciens rédacteurs-sténographes du *Moniteur*, aujourd'hui conseiller d'une des Cours impériales du Midi, a fait sur les notes tyroniennes un travail d'érudition infiniment curieux (1).

Les traces de l'existence de la sténographie se perdent au milieu des ténèbres épaisses du moyen-âge. Nous savons seulement, par le savant abbé Trithèmes, que cette écriture, d'abord acceptée, encouragée par l'Eglise, fut plus tard en butte à ses défenses. Considérée comme œuvre de magie, de nécromancie, elle fut proscrite, et ceux qui la pratiquaient, devinrent plusieurs fois l'objet de sérieuses persécutions.

Les besoins font naître les découvertes. L'Angleterre, la première des nations modernes qui ait pratiqué le gouvernement représentatif, ce gouvernement où la parole est le premier instrument de l'homme d'Etat et le plus puissant moyen d'influence sociale, l'Angleterre vit renaître la sténographie. Plus de cent

(1) Voir la Préface du *Traité de Sténographie* de M. Fossé. — Firmin Didot, 1829.

ouvrages ont été publiés dans ce pays, depuis le XVIe jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Des cours de sténographie furent successivement établis dans toutes les universités de la Grande-Bretagne ; car on ne tarda pas à s'apercevoir, qu'outre ses applications politiques et judiciaires, la sténographie « *short-hand*, *main-courte* » présentait aux élèves des facultés, aux avocats, aux théologiens, aux auteurs, etc., des avantages qui en rendaient l'usage général et précieux.

Le chevalier Ramsay, Ecossais, dédia en 1681, à Louis XIV, un ouvrage de sténographie qui n'était que la traduction de celui de Shelton, auteur d'une des meilleures théories anglaises de cette époque.

Quelques autres essais spéculatifs, entre autres la tachygraphie de Coulon de Thévenot, eurent lieu en France avant la révolution ; mais leur insuffisance est malheureusement trop démontrée par ce fait déplorable pour l'histoire de nos premières assemblées législatives : aucun sténographe, digne de ce nom, c'est-à-dire preste, intelligent, instruit et lettré, ne concourut au compte-rendu du drame parlementaire de cette grande époque. Il ne nous reste, dans le *Moniteur*, que les analyses, que le squelette, en quelque sorte, des improvisations des Mirabeau, des Vergniaud, des Maury, des Barnave, etc. Ces précieux fragments font mieux sentir encore l'immensité de notre perte !!!

La théorie anglaise de Taylor fut, en 1791, adaptée à la langue française par Th. P. Bertin ; la différence de mécanisme entre ces deux langues rendit cette importation moins heureuse que ne l'espérait son auteur.

Du temps de l'Empire, dont le système glorieux, au milieu de nos luttes de géant contre l'Europe coalisée, s'accommodait mal des exigences bruyantes d'une parole indiscrète, la sténographie s'éclipsa pour reparaître bientôt avec la Restauration, plus favorable à ses progrès. Les formes parlementaires, consacrées par la charte de 1814, firent sentir à la presse périodique toute l'utilité de cet actif auxiliaire. La constitution de 1830 lui fournit, par l'essor de la publicité politique, des occasions de se signaler avec plus d'éclat, et de mériter pour les agents du compte-rendu officiel du *Moniteur*, la faveur d'être élevés au rang de fonctionnaires publics.

La sténographie pâtit aujourd'hui des excès qui, dans ces derniers temps, ont déshonoré la tribune française et fait accepter avec joie et reconnaissance l'acte héroïque qui a eu pour conséquence d'en modérer les dangereuses excitations. « La liberté n'a jamais aidé à fon- » der d'édifice politique durable ; elle le couronne quand » le temps l'a consolidé (1). »

Examen critique des principales théories sténographiques.

Une bonne écriture sténographique doit joindre, au mérite d'une exécution qui puisse rivaliser de rapidité avec la parole oratoire, celui d'une traduction facile.

Tel était le double but que devaient se proposer ceux qui s'occupaient de la théorie de cet art. On dirait, en

(1) Discours de l'Empereur à l'ouverture de la session de 1853.

consultant les ouvrages publiés jusqu'ici, que, reconnaissant d'avance l'impossibilité de réunir ces deux qualités, leurs auteurs se sont appliqués à en perfectionner une, en négligeant entièrement l'autre. Ceux-ci ont sacrifié la lisibilité à la rapidité, vice ; ceux-là, la rapidité à la lisibilité, vice plus grand encore, car la reproduction de la parole de l'orateur est l'application essentielle de la sténographie.

Pour écrire utilement un traité de sténographie, on devrait : 1° avoir préalablement pratiqué un système quelconque, afin de connaître les difficultés à vaincre, et 2° avoir soigneusement étudié toute cette partie de la grammaire générale qui s'occupe de la composition des mots, de leur mécanisme, du jeu des lettres et de leurs relations entre elles. Ces deux conditions semblent indispensables pour embrasser tous les éléments de la question.

Les praticiens habiles ont en général négligé ou dédaigné la théorie et trop souvent même les théoriciens. Quand ils ont écrit, ce qui est très-rare, ils ont offert au public le fruit d'une pratique empirique, c'est-à-dire des procédés particuliers, dont le défaut de lien logique rend la démonstration presque impossible. Leurs systèmes ne peuvent en général supporter une analyse un peu sévère (1).

Des savants, des grammairiens, se sont aussi montrés

(1) Un de nos anciens collègues du *Moniteur* compte des myriades de signes ou combinaisons arbitraires qu'il est parvenu, dans le cours d'une vingtaine d'années de pratique, à classer dans sa mémoire. L'accessoire est ici le principal.

jaloux de ne pas rester étrangers aux progrès de l'art abréviateur. Leurs théories sont, d'ordinaire, régulièrement divisées; les éléments des mots y sont méthodiquement exposés; mais ces auteurs ont presque tous échoué dans le choix et la combinaison des signes. Conçues avant la pratique, ces théories lui ont presque toujours résisté quand on a voulu leur en faire subir l'épreuve décisive. Nous ne craignons pas d'être démenti en disant que sur une douzaine de ces théoriciens improvisés qui ont publié des traités depuis 1815, il n'en est *pas un seul* qui se soit montré capable de prouver, par son habileté personnelle, l'excellence de la théorie proposée. Ce fait explique le peu de crédit dont cette classe d'auteurs jouit auprès des praticiens.

Après avoir indiqué d'une manière sommaire les vices des systèmes publiés en France jusqu'à ce jour, essayons de justifier notre critique générale en nous livrant à un examen rapide des méthodes accréditées par le nom de leurs auteurs ou par l'habileté de quelques praticiens connus. Nous passerons sous silence les ouvrages qui ne sont que d'indigestes plagiats ou de pures spéculations de librairie.

Les théories antérieures à la *Tachygraphie* de Coulon de Thévenot, ainsi que la *Méthode de Mitchell*, et le *Parfait Alphabet* du curé de Saint-Laurent, qui en sont contemporains, n'ont laissé aucune trace dans la pratique de l'art.

La première édition de la *Tachygraphie* remonte à 1777. Les voyelles et les consonnes y sont exactement

reproduites par des signes de convention ; mais la prolixité de ces signes, augmentée par le défaut de liaison des syllabes, rend cette écriture impropre à suivre la parole. Par le défaut qu'elle a fait en présence des assemblées délibérantes de notre première révolution, elle est jugée sans appel et mise hors de cause.

Cependant un homme intelligent, ancien rédacteur sténographe du *Moniteur*, et qui, comme membre du gouvernement provisoire et ministre de l'agriculture et du commerce, a appelé sur lui l'attention politique après 1848, M. Flocon, tirait, il y a peu d'années encore, bon parti de la tachygraphie, après l'avoir sans doute modifiée pour son usage personnel.

La fille de l'inventeur, mademoiselle Coulon de Thévenot, l'a aussi pratiquée, dit-on, avec dextérité.

C'est quelques années après la publication de la tachygraphie, que Bertin traduisit et adapta à la langue française le système de Taylor, fort accrédité en Angleterre. Il consiste dans la privation absolue des voyelles au commencement et au milieu des mots ; elles peuvent seulement être exprimées à la fin d'une manière distincte. Les signes de Taylor sont très-simples, leur liaison est facile. Aussi ce système, sous le rapport de la lisibilité, moins sûr que la tachygraphie, lui est incontestablement supérieur sous celui de la rapidité. Il a produit quelques praticiens, parmi lesquels M. Breton, notre respectable et spirituel doyen d'âge, a longtemps tenu le premier rang.

Il est vrai que le défaut de voyelles initiales et médiales peut causer aux élèves de ce système d'assez

graves erreurs : ils peuvent lire, par exemple, les signes correspondants à *k*, *n*, *t*, *r*, des diverses manières suivantes : *contre*, *contour*, *comptoir*, *conteur*, *connaître*, etc.; ceux-ci : *f*, *k*, *son*, *affection*, *vocation*, ou *évocation*, etc.; ceux-là, *m*, *n*, *t*, *r*, *montre*, *mentir*, *menteur*, *moniteur*, etc. Il est rare cependant que la sagacité des praticiens ne détruise pas ces vices de la méthode.

La différence entre le mécanisme de la langue française et celui de la langue anglaise explique, avons-nous déjà dit, celle du succès que le même système a obtenu dans ses applications à ces deux langues.

Malgré ses inconvénients, cette théorie offrant deux fois plus de rapidité que la tachygraphie, doit lui être préférée, parce qu'elle permet d'atteindre le but, c'est-à-dire de suivre la parole, et qu'ensuite l'habitude et l'intelligence peuvent venir à bout de la difficulté de traduction, tandis que la première ne sera jamais applicable que comme écriture particulière, à cause de l'insuffisance de la rapidité.

Frappé des défauts de ces deux théories, M. Conen de Prépéan crut pouvoir y remédier et réunir la lisibilité de la première à la rapidité de la seconde. Dans six éditions successives, il a poursuivi une idée ingénieuse à laquelle il a fait successivement subir des améliorations. D'après ce système, les caractères sont liés comme dans celui de Taylor ; les voyelles et les consonnes, ou pour parler plus logiquement, les *sons* et les *articulations*, se trouvent exactement exprimés ; mais ces deux éléments des mots étant fort nombreux, et les signes sim-

ples propres à la sténographie l'étant très-peu, l'auteur a été obligé, pour multiplier les signes, de leur faire subir de nombreuses modifications dans la dimension. Il en résulte qu'un même caractère, suivant sa longueur, change trois fois de signification. C'est là un vice capital, qui détruit, en grande partie, tout ce qu'avait d'heureux pour l'art l'idée d'exprimer fidèlement les voyelles et les consonnes, sans lever la plume à chaque syllabe. Une autre faute à reprocher à cet auteur, c'est l'emploi de signes sécants qui ne peuvent être exécutés qu'en revenant, après avoir écrit le mot, sur la lettre à couper : double mouvement très-nuisible à la rapidité.

Néanmoins, en renonçant à la partie de ce système qui offre les inconvénients que nous venons de signaler, ou en l'amendant par des moyens particuliers, quelques personnes l'ont appliqué avec succès. Nous ne croyons pas cependant que M. de Prépéan ait eu, à l'exception de M. Gustave de Linage, d'élèves *purs* d'une grande habileté; mais parmi ses élèves *modificateurs*, M. Auguste Delsart est celui qui a acquis le plus de réputation. Il a, pendant près de vingt-cinq ans, habilement concouru à la rédaction du compte-rendu du *Moniteur* à la chambre des députés, en même temps qu'il remplissait successivement au cabinet de Charles X et auprès de Louis-Philippe, les fonctions de secrétaire aux audiences et cérémonies royales.

Ainsi l'art sténographique sérieux était représenté par l'école de Taylor et par celle de M. Conen de Prépéan, quand, en 1827, nous avons commencé nos travaux.

Un *mezzo termine*, une espèce d'éclectisme sténographique était la route qui nous était indiquée par l'expérience pour éviter les écueils contre lesquels brisés nos prédécesseurs. Rendre lisible le système de Taylor était d'abord l'unique but que nous nous étions proposé. Nous l'avons obtenu en ajoutant aux caractères de Taylor, que nous avons adoptés, des signes représentant quelques-unes des syllabes les plus fréquentes au milieu des mots, et en indiquant, sans lever la plume, la division des syllabes. Nous avons déduit d'une observation attentive du mécanisme des mots, un système complet d'initiales et de finales, dont les signes, méthodiquement combinés, sont faciles à retenir et à exécuter. La suppression par incompatibilité de quelques-unes des lettres les plus fréquentes, est un principe neuf et heureux que l'avenir fécondera.

Quelle conclusion tirer de cette critique comparée? C'est que deux ou trois systèmes se sont recommandés par la pratique, et que seuls ils ont mérité plus ou moins la confiance des personnes qui voulaient se livrer à l'étude sténographique.

Aujourd'hui, les écoles d'abréviation dont nous venons d'esquisser l'histoire ont à peu près disparu; leurs chefs ou leurs adeptes les plus habiles ne sont plus là pour les protéger de leurs talents. Notre théorie est restée maîtresse du champ de bataille, après plus de vingt ans de luttes généreuses où, à la tête de vaillants élèves, aux Chambres, au Palais et dans les cours des facultés, nous l'avons assouplie à toutes les savan-

tes et ingénieuses exigences de la parole judiciaire, politique et universitaire.

Nous nous efforcerons de concilier à notre livre la continuation de la faveur dont il jouit depuis vingt ans, en le tenant soigneusement au courant des perfectionnements qui seront à l'avenir, et sous notre inspiration, introduits dans la pratique par nos meilleurs élèves, et plus particulièrement par mon fils, le dépositaire intime et dévoué des traditions et des aspirations de l'école.

PREMIÈRE PARTIE.

CARACTÈRES STÉNOGRAPHIQUES.

CHAPITRE Ier.

Manière de les tracer (1).

Les caractères sténographiques se divisent en cinq classes :

Les lignes droites,
Les courbes ou demi-cercles,
Les lignes droites bouclées,
Les courbes bouclées,
Et les lignes à crochets.

1. *Des droites.*

La ligne droite forme cinq lettres, suivant sa direction, savoir :

L'oblique *d*, qui se trace de haut en bas, et de droite à gauche ;

L'oblique *r*, qui est la même que la précédente, tracée de bas en haut (2) ;

(1) Pour mieux entendre ce chapitre, on doit avoir sous les yeux l'alphabet (Pl. I).

(2) On verra dans le chapitre du Paradigme, qu'il est impossible, à cause de la liaison du caractère qui suit l'une de ces deux consonnes, de confondre l'*r* avec le *d*, malgré leur apparente identité.

L'oblique *f* ou *v*, qui se trace de haut en bas et de gauche à droite ;

L'horizontale *s*, qui se tire de gauche à droite ;

Et la verticale *t*, de haut en bas.

2. *Des courbes ou demi-cercles.*

Le cercle coupé par une ligne verticale forme deux demi-cercles :

Celui qui est à gauche de la sécante représente le *ch*,

Et celui qui est à droite le *g* ou *j*.

Ces deux demi-cercles se tracent de haut en bas.

Coupé par une horizontale, le cercle fournit deux nouveaux caractères :

Le demi-cercle supérieur à la sécante représente le *k* ou le *q*,

Et le demi-cercle inférieur l'*n*.

Ces deux demi-cercles se contournent de gauche à droite.

3. *Des droites bouclées.*

La ligne droite bouclée a fourni cinq nouveaux caractères :

De l'oblique *d*, bouclée à gauche, est résulté le *b* ;

De l'oblique *r*, bouclée à droite, l'*l* ;

De l'oblique *f* ou *v*, bouclée à droite, l'*h* ;

De l'horizontale *s*, bouclée au-dessous, l'*m* ;

De la verticale *t*, bouclée à droite, le *p*.

4. *Des courbes bouclées.*

La ligne courbe nous a fourni quatre autres signes :

Le *ch*, bouclé en dedans et à l'extrémité supérieure, a produit le *gn ;*

Le *g*, modifié de la même manière, la syllabe *con*, *cons* (1).

En bouclant en dedans le *k* ou *q*, on a formé les syllabes *lan*, *len*, *lin*, *lon*, *lun*, *loin*, etc.

La même modification apportée à l'*n*, a donné les syllabes *ran*, *ren*, *rin*, *ron*, *run*, *roin*, etc.

Règle applicable aux lettres de la 3e *et de la* 4e *classe.*

Toutes les lignes droites ou courbes bouclées se commencent par la boucle. *On a la faculté de tourner cette boucle de la manière la plus commode pour les liaisons*, c'st-à-dire de la placer à gauche ou à droite dans les figures bouclées à lignes droites, verticales ou obliques, telles que *b*, *h*, *l*, *p*, et dans les figures courbes bouclées coupées par une horizontale, telles que *ran* et *lan;* et de la mettre au-dessus ou au-dessous dans la figure horizontale *m*, et les courbes bouclées coupées par une verticale, telles que *gn* et *con*. Mais au commencement des mots, on doit toujours *conserver à la*

(1) *Cons*, formant une seule syllabe, comme dans *cons*tellation, *cons*piration ; dans *cons*équence, *cons*entement, il faut écrire l'*s* après le signe *con*.

boucle la position qui lui est assignée dans l'alphabet (1).

5. *Des lignes à crochet.*

Les lignes droites à crochet représentant *x*, *y* et *on*, se commencent par le crochet.

Observation générale sur l'alphabet.

En face de chacun des caractères de l'alphabet, sont placés des petits mots d'un usage habituel et commun; qui, par abréviation, seront figurés par ces seuls caractères.

CHAPITRE II.

Proportion des signes.

On doit conserver autant que possible, pour la régularité de l'écriture, entre les dimensions des divers caractères, un rapport qui en facilite aussi la traduction; ce rapport est d'un à deux tiers : c'est-à-dire qu'on doit donner aux lignes droites simples, bouclées et à crochet, un tiers de longueur de plus qu'au diamètre des signes formés par les courbes simples, bouclées et à crochet; ce qui fait, en définitive, que la dimension de la courbe des demi-cercles équivaut à celle des lignes droites.

(1) On verra, au chapitre de[s in]itiales-consonnes, pour quelle raison, au commencement des mots, on ne peut changer la position de la boucle. Ce revirement de boucle aux simples signes a suffi à la formation de signes nouveaux pour ces initiales.

CHAPITRE III.

Moyens rationnels ou mnémoniques d'apprendre les caractères de l'alphabet.

L'affectation du signe à la lettre n'a pas été arbitraire ; elle a été généralement basée sur deux principes, à savoir : 1° que la facilité du tracé du signe fût en raison directe de fréquence de la lettre ou de la syllabe ; 2° qu'il y eût une certaine analogie entre les signes représentatifs des *lettres similaires.*

Les lettres similaires forment un certain nombre de couples ; les lettres de chacun de ces couples ne se distinguent entre elles que par le plus ou moins de force qu'exige leur articulation. Par exemple :

p est la forte	de *b*
t	de *d*
k	de *gu*, *g* dur.
ch	de *j*, *g* (*ge*, *gi*).

Les deux lettres *t* et *p* sont représentées l'une et l'autre par une ligne droite dans la direction verticale : les signes de ces deux *fortes* ne diffèrent qu'en ce que le *p* est bouclé à sa naissance.

Comme dans la rapidité, ces lignes droites verticales peuvent être entraînées dans la direction de droite à gauche, cette direction représente les *faibles* relatives *d* et *b*; le *b*, comme sa forte *p*, est bouclé.

Ainsi la ligne droite verticale rappelle toujours une

forte, et la ligne de droite à gauche une faible. Il reste seulement à retenir que le couple *p*, *b* se différencie du couple *t*, *d* par l'addition de la boucle.

Cette addition qui ralentit l'exécution n'est pas davantage une affaire de fantaisie ; la boucle affecte toujours les lettres moins nombreuses. En effet, elle précède ici le couple *p*, *b*, et non pas le couple *t*, *d*. Pourquoi? parce que, sur 100,000 lettres, le premier couple ne s'y rencontre que 6,000 fois, tandis que le couple *t*, *d*, y figure 8,500 fois.

Les lettres *r* et *l* sont aussi très-fréquentes. On appelle ces lettres *liquides*, parce que, dans certains cas, elles ont la propriété de se *liquéfier*, si je puis m'exprimer ainsi, de se fondre, de s'absorber dans la consonne qui précède, et de former avec elle une seule et même articulation ; exemple : *pr*, *fl*, *cr*, *gl*, etc.

Cette propriété de liquidité que présentent *exclusivement* les lettres *r* et *l*, explique leur plus grande fréquence dans la langue, ce caractère de liquidité n'empêchant pas d'ailleurs qu'elles ne puissent, comme toutes les autres consonnes, se trouver au commencement et à la fin des syllabes : *r*ame, *l*aitage, se*l*, me*r*.

La liquide *r* revient plus souvent que la liquide *l* ; l'*r* peut en effet se marier avec 8 consonnes, tandis que l'*l* n'a cette propriété qu'avec 5 ; exemple :

pr — *br*	*pl* — *bl*
fr — *vr*	*fl* — ...
cr — *gr*	*cl* — *gl*
tr — *dr*	... ...

C'est pourquoi l'*l*, à cause de la boucle, se trouve être la moins rapide des deux lignes ascendantes consacrées aux liquides.

Nous avons considéré comme éléments des mots, et compris dans les signes de notre alphabet élémentaire, les syllabes *lan* et *ran*, parce que ces syllabes commençant par les liquides *l* et *r*, ont, comme ces liquides, la propriété d'être *cramponnées*, que l'on nous passe ce mot qui exprime parfaitement le rôle passif de ces lettres dans le mécanisme du langage, d'être *cramponnées*, disons-nous, par une consonne précédente et de former avec elle une seule et même syllabe, comme p*lan* et p*ran*. Ainsi, ces syllabes complexes se trouvent réduites à deux signes, *p* et *lan*, *p* et *ran* au lieu de trois, *p l n*, *p r n*, qui auraient été nécessaires.

Pour établir de l'analogie entre *ran*, *lan*, et *r*, *l*, nous aurions désiré pouvoir donner à ces syllabes des signes ascendants ; mais dans l'impossibilité d'en trouver de bien distincts, nous avons choisi sur les quatre demi-cercles bouclés les deux qui reposent sur une base horizontale. S'ils n'ont pas l'avantage de monter comme nous aurions voulu l'obtenir, ils n'ont pas du moins l'inconvénient d'entraîner par en bas le monogramme, c'est-à-dire l'ensemble de la figure, et de détruire par là l'horizontalité de la ligne d'écriture.

Ran, commençant par *r*, la plus fréquente des deux liquides, doit donc être, et, est en réalité, plus commune que *lan ;* aussi son signe est-il tiré du demi-cercle inférieur qui nous a semblé le plus facile.

Comme moyen mnémonique, on pourra encore remar-

quer que, dans l'alphabet, il n'y a que deux lettres doubles, le *ch* et le *gn*, et qu'elles sont représentées toutes les deux par le même signe. Le *gn*, moins usuel que *ch*, prend la boucle.

Le *g* est la faible du *ch;* quel rapport y a-t-il entre forte et faible ? Un rapport d'opposition. Le signe de *g* est l'inverse de celui de *ch*.

F et *h*, lettres assez rares, ont des signes dans la direction la moins facile, celle de gauche à droite. Il est évident que l'aggravation de la boucle devait porter sur l'*h*.

Les caractères d'*x* et d'*y* s'appelleront *signes de rebut*, parce que leurs crochets, par une erreur facile dans la précipitation du tracé graphique, étant susceptibles d'être agrandis démesurément, ces lettres peuvent être confondues, l'*x* avec un *ch* suivi d'un *s*, et l'*y* avec *ch* suivi d'un *r*. Ces signes imparfaits ne nous ont servi qu'à exprimer deux lettres assez rares. Pour distinguer ces deux caractères l'un de l'autre, l'on remarquera que le signe de l'*s* sténographique domine dans celui de l'*x*, comme en effet le son de l'*s* domine dans la prononciation de l'*x;* exemple : *axe*, *ak Se*.

Il nous a semblé utile de communiquer ces diverses *raisons d'être* de chacun des caractères de l'alphabet sténographique, afin que l'intelligence mise au secours de la mémoire, rendît moins laborieuse l'opération de cette dernière faculté.

Il ne reste plus maintenant à retenir, à l'aide du souvenir livré à ses propres forces, que quatre ou cinq caractères qui, d'ailleurs, se trouvent toujours régis

par le principe établi dans le cours de ce chapitre, à savoir l'appropriation commode du signe à la lettre, en raison de la fréquence du rôle que joue celle-ci dans la composition générale des mots de la langue (1).

CHAPITRE IV.

Paradigme de la manière d'unir les caractères.

C'est une règle générale en sténographie, de ne jamais lever la plume que le mot ne soit fini, si ce n'est pour tracer les points et les petits demi-cercles ou virgules représentant certaines initiales et terminaisons dont nous nous occuperons plus tard. L'expérience a démontré que le temps perdu à lever la plume, pour passer d'un signe à un autre dans le même mot, équivalait à celui qui serait nécessaire pour tracer un signe nouveau.

Par l'étude et l'imitation plusieurs fois répétée de ce tableau, l'on s'accoutumera à pratiquer facilement la liaison d'ailleurs facile des caractères sténographiques.

Il serait difficile de concevoir une planche plus utile et plus simple que celle du paradigme. Cette table, faite sur le modèle de celle de Pythagore, est, comme celle-ci, formée de deux colonnes, l'une horizontale, placée en haut du tableau, et l'autre verticale à gauche. Toutes deux comprennent dans le même ordre tous les signes de l'alphabet.

(1) L'*m* représenté comme l'*s* par une ligne horizontale est affecté de la boucle, parce qu'il est moins fréquent que l'*s*.

Pour trouver, par le moyen de cette table, la liaison de deux caractères, on cherche le premier dans la colonne horizontale placée au haut du tableau, et l'on descend verticalement, jusqu'à ce que l'on soit vis-à-vis du second dans la colonne verticale à gauche ; à la case formée par l'intersection des colonnes, se trouve la réunion cherchée.

CHAPITRE V.

Des lettres doubles.

Quand deux mêmes consonnes sont réunies ensemble dans le même mot, on n'en exprime qu'une, alors même que l'articulation des deux consonnes se fait sentir. Exemple : *consonne*, *consone*, *femme*, *feme*, l'*attitude*, l'*atitude*, l'*appellation*, l'*apelation*.

Si ces deux mêmes consonnes, par suite de la suppression des voyelles médiales, ainsi qu'il sera dit plus tard, sont séparées par une voyelle ou par une diphthongue, et si la seconde ne forme pas une finale, on doit les exprimer toutes deux. La manière est de doubler la longueur des lignes droites, la grandeur des demi-cercles bouclés ou non bouclés, et seulement la circonférence des boucles des lignes droites bouclées, sans altérer la longueur de la ligne droite ; exemple, *même*, *entêtement*. Si trois mêmes consonnes se rencontrent ainsi séparées, ce qui est bien rare, on triplera la forme du signe. Exemple : *mêmement*, *saisisant* (1).

(1) Pour bien comprendre la règle du redoublement des consonnes, il faut consulter le paradigme aux cases renfermant les doubles consonnes.

Il y a une exception à faire pour l'*n* : on ne double la largeur de cette lettre que lorsque les deux *n* ne forment qu'une seule et même syllabe ; si elles en forment deux, il faut répéter le signe ; on lie alors ces deux caractères de la manière la plus naturelle, c'est-à-dire que le premier jambage du dernier est attaché au dernier jambage du premier. Exemple : *n*antes, *n*i*n*ives.

On répète aussi deux fois les caractères à crochets *x*, *y* et *on* (1).

CHAPITRE VI.

Observations préliminaires et règles générales.

Il est de règle générale que dans ce système sténographique on supprimera 1o les voyelles médiales, 2o *l'une de deux mêmes consonnes* se suivant sans séparation de voyelle ou de syllabe (2), ainsi 3o que toutes les lettres ou syllabes superflues. N'ayant aucun égard à l'orthographe, on ne conserve aux mots que les lettres indispensables à la formation des sons ou même à la constatation de leur identité. On supprime, par exemple, la troisième personne du pluriel des verbes finissant en *ent* muet. Ces trois lettres ont le son de l'*e* muet, toujours supprimé. Exemple : mêl*ent*, mêl*e*; répétai*ent*, répét*ait*.

Il en est de même de l'*s* du pluriel des substantifs et des adjectifs ; exemple : femme*s*, femme ; futile*s*, futile ;

(1) Voir également au paradigme.

(2) Voir au chapitre des *lettres doubles*. Ex. : conso*nn*e, conso*n*e ; l'*h*o*mm*e, *lom*.

Du *t* dans les finales *ent*, *ant;* ex. : prés*ent*, prés*en*, const*ant*, const*an;*

Du *ct* dans certains cas ; ex. : instin*ct*, instin, distin*ct*, distin ;

Du *b* et du *p* ; ex. : absor*p*tion, absortion précep*t*e, précète ;

De l'*s* après les nasales ; ex. : tran*s*mettre, tranmettre ; tran*s*portant, tranportant, etc.

En un mot, on fait ces suppressions dans mille autres cas qu'il est inutile et qu'il serait trop long de citer. Ne posant aucune règle fixe sur leur usage, nous laissons à la sagacité de ceux qui étudieront notre méthode, la faculté d'étendre ce principe à tous les cas où *un bénéfice de rapidité ne sera point obtenu aux dépens de la lisibilité.*

CHAPITRE VII.

Règles spéciales.

Ayant déjà posé en principe qu'en sténographie on ne doit avoir aucun égard à l'orthographe, et que la peinture du son, s'il est permis de s'exprimer ainsi, est l'unique but que cet art doit se proposer, on sent déjà, sans avoir besoin de le dire, comment on doit se diriger dans bien des cas.

1. Ainsi, il serait presque inutile d'observer que le *c* est remplacé par le *k* et l'*s*, suivant sa consonnance avec ces deux lettres. Ex. : *c*anon, *c*ède ; *k*anon, *s*ède;

2. Que le *t* ayant le son de l'*s* prend le signe de cette

dernière lettre. Ex. : atten*t*ion, essen*t*iel ; atten*s*ion, essen*s*iel ;

3. Que *ph* est représenté par le signe de l'*f*. Ex. : *ph*ilosop*h*e, *f*iloso*f*e ;

4. Que le signe de l'*x* représente le *cc* et le *ct* formant une articulation identique ou analogue avec cette lettre. Ex. : a*cc*ès, a*ct*ion, a*x*ès, a*x*ion ;

5. Que l'*y*, lorsqu'il a le son de l'*i*, subit la loi commune à toutes les voyelles, par conséquent se supprime au milieu des mots. Ex. : m*y*stère, m*i*stère.

6. Que le *z* est remplacé par l'*s*. Ex. : ga*z*elle, *Z*énobie ; ga*s*elle, *S*énobie.

7. Que le *ch* ayant le son du *k*, est remplacé par cette lettre. Ex. : *ch*ronologie, *ch*rétien ; *k*ronologie, *k*rétien.

8. Que l'*h*, soit aspirée, soit muette, ne se traduit jamais. Ex. : *h*omme, *h*éros ; ome, éro.

Il est tout naturel, sténographiquement parlant, de figurer à nos yeux, par les mêmes signes, des sons les mêmes à nos oreilles, quoique représentés différemment dans l'écriture usuelle, d'après les règles de l'orthographe, dont la sténographie ne tient aucun compte.

Néanmoins, voici deux cas où l'on confondra dans un même signe des sons qui n'ont entre eux que de l'analogie.

9. *ll* mouillés et *li* suivis d'une voyelle, ayant dans la prononciation beaucoup de rapports avec le son de l'*y*, seront figurés par le signe de cette consonne. Ex. : trei*ll*age, mi*li*on, *li*eu ; tre*y*age, mi*y*on, *y*eu.

10. Justifions, à cette occasion, la présence du signe de l'*y* dans un alphabet de consonnes, en faisant remarquer que cette lettre, voyelle dans *mystère*, est souvent une véritable consonne, lorsqu'elle régit la voyelle qui la suit : *crayon*, *noyau*. C'est là, en effet, un des attributs distinctifs de la consonne, en général, de régir, de dominer une syllabe en absorbant la voyelle ou l'élément sonore qui la suit. Or, l'*y* comme l'*s* ou le *p* a cette propriété. *Pa, pe, pi, po, pu ; sa, se, si, so, su ; ya, ye, yi, yo, yu*. La nature amphibie, voyelle et consonne, de l'*y*, est donc parfaitement établie : rayon, mystifier.

11. *ni*, suivi d'une voyelle, a le son liquide et approchant du *gn ;* dans ce cas, *ni* se représentera par le signe du *gn ;* exemple, inconvén*ie*nt, réu*nio*n, *nia*nt ; inconvé*gn*ant, réu*gn*on, *gn*an.

12. Dans un système privé de voyelles médiales, il y avait une grande difficulté à exprimer d'une manière satisfaisante le choc de deux voyelles appartenant à deux syllabes différentes. Entre ces deux voyelles, nous supposons un *h*, une consonne aspiratoire ; *néant*, *nuage*, s'écriront né-*h*an, nu-*h*age. La consonne *h*, comme toutes les autres consonnes, régit la seconde voyelle (1). Exemple 1er, *pl.* II.

13. Les syllabes *on* et *con* s'emploient lorsqu'elles *s'entendent*, c'est-à-dire quand, au commencement et

(1) On pourra faire quelques exceptions à cette règle, si la supposition de l'*h* n'est pas absolument nécessaire pour la lecture, comme dans *réélection*, *réintégration*, qu'on peut écrire *rélection*, *rintégration*, etc. Ce n'est que pour marquer par une consonne aspiratoire ces *hiatus*, que nous servira le signe de l'*h* dont l'existence en sténographie pouvait d'abord ne paraître pas bien utile.

au milieu des mots, elles sont suivies d'une consonne. Cette condition n'est pas nécessaire lorsqu'elles forment des monosyllabes ou qu'elles se rencontrent à la fin des mots.

Pourquoi au commencement et au milieu exige-t-on que ces syllabes soient suivies d'une consonne ? C'est que si elles étaient suivies d'une voyelle, *on* et *con* auraient cessé d'exister. En effet, la consonne *n* qui les termine, régissant alors la voyelle suivante, il ne resterait plus que *o* et *co*, qui ont des signes représentatifs différents. Ainsi, dans *on*éreux, *con*naître, on n'entend plus que *o* et *co*, le *n* formant dans le premier mot la syllabe *né*, et dans le second la syllabe *naî*. Exemple 2.

14. Les syllabes *ran* et *lan* ont trouvé place dans notre alphabet plutôt que *pan*, *san*, *tan*, etc., parce qu'elles peuvent entrer comme liquides dans la composition des mots. Elles ne seront donc employées que lorsque, liquides, elles se fondront dans une consonne précédente, pour former avec elle une seule et même syllabe.

Les signes de *ran* et de *lan* seront cependant appliqués au commencement des mots, lorsque ces syllabes s'entendront, c'est-à-dire lorsqu'elles seront suivies d'une consonne ; au commencement des mots cette exception ne peut avoir des inconvénients, car une liquide ne peut jamais être supposée commencer un mot.

Ainsi, excepté au commencement des mots, la liquidité est indispensable pour donner lieu à l'emploi des signes *lan* et *ran*. Dans les mots par*lant*, mê*lant*, pa-

rent, *tyran*, *dérangement*. etc., on ne se sert pas du *lan* et du *ran;* on écrit ces syllabes par les deux consonnes qui entrent dans leur composition, c'est-à-dire *ln* et *rn* en se conformant à la règle 16 ci-dessous. Exemple 3.

La règle relative à *lan* et *ran* est, on le verra plus tard, d'une très-grande importance. Comme elle présente peut-être, à une première lecture, quelques difficultés, nous conseillons d'y revenir plusieurs fois et de ne l'abandonner que lorsqu'elle aura été parfaitement conçue.

15. Quand *l* et *r* seront liquides, c'est-à-dire précédés *immédiatement* d'une consonne formant avec eux une articulation complexe, comme dans *cl*, *pl* et *pr*, on fera sentir la liquidité de l'*l* et de l'*r* en diminuant de moitié la dimension de leurs signes. Exemple 4.

Par abréviation, on peut, dès à présent, retrancher le petit *l* dans la syllabe *ble*, placée à la fin des mots. On écrira *raisonnab*, *sensib*, pour *raisonnable*, *sensible*.

16. *C* fort ou *k*, *n* et *s* se diminuent de la moitié de leur dimension lorsqu'ils terminent une syllabe. Cette diminution indiquera que, dans la lecture, la lettre diminuée ne forme qu'une seule et même syllabe avec la consonne qui la précède, et qu'on ne doit laisser aucun intervalle syllabique entre elle et la consonne qui la suit. En effet, la diminution d'une lettre indiquant qu'elle termine une syllabe, il s'ensuit que la consonne suivante doit commencer une nouvelle syllabe. Exemple 5.

M à la fin d'une syllabe ayant le même son que l'*n*, sera remplacé par cette lettre et recevra l'application de la règle ci-dessus. Exemple 6.

M à la fin des mots suffira pour exprimer par abréviation la finale abverbiale *ment*.

Par extension de la règle 5, l'*s* se diminue encore de moitié quand, au commencement d'un mot, il est suivi immédiatement d'une consonne. On suppose que les mots de cette catégorie, tels que *spectre*, *statue*, *spasme*, se prononcent à la gasconne ou plutôt à l'espagnole, *es*pectre, *es*tatue, *es*pasme. Exemple 7.

On pourra également diminuer d'autres consonnes pour indiquer qu'elles terminent une syllabe. Exemple 8.

Remarques sur les règles 15 *et* 16. — Les règles 15 et 16 ont pour objet principal d'établir la division des syllabes et de faciliter ainsi la lecture. La diminution montre dans les deux cas que la lettre diminuée fait partie de la syllabe commencée par la consonne qui précède ; il y a cette seule différence que *l* et *r* diminués appartiennent à la consonne précédente d'une manière immédiate, par juxta-position et liquidité, et que la voyelle à restituer vient après : pr*a*, tr*i*, pl*o*, etc.; tandis que, dans le second cas, la voyelle se trouve entre la première consonne et *k*, *n*, *s* diminués, p*as*, s*en*l*is*, etc.

CHAPITRE VIII.

Règles de probabilité de lecture.

L'on supprime indistinctement toutes les voyelles médiales. Dès lors, il est impossible de présenter des règles fixes et invariables, pour rétablir avec certitude, dans la lecture, celles des voyelles que l'on a omises en écrivant. Cependant la pratique de nos devanciers et notre propre expérience ont conduit à *des règles de probabilité* qu'à ce titre nous communiquons à ceux qui étudient cette théorie.

Si, avec leur secours, on ne peut parvenir à la vraie traduction d'un mot, on aura soin de supposer un *é* fermé entre chaque consonne ; ainsi, les consonnes s'épelleront *mé*, *ré*, *sé*, et non pas *me*, *re*, *se*, ni *emme*, *erre*, *esse*. Ce dernier moyen vient d'ordinaire à bout de toutes les difficultés.

b sténographique final se lit *able ;* exemple 9; précédé d'un *s* ou d'un *t*, il se lit *ible ;* exemple 10.

d final, *ade ;* exemple 11.

v final, précédé d'un *s* ou d'un *t*, *ive ;* exemple 12.

g final, *age ;* exemple 13.

k final, *ique ;* exemple 14.

km au commencement et au milieu des mots, *come* ; exemple 15.

km final, *iquement ;* exemple 16.

ss, *sis*, *sus ;* exemple 17.

tt, *titu ;* exemple 18.

td, *tude ;* exemple 19.

h est ordinairement précédé d'*u* ; exemple 20.

Il est quelques autres règles fondées sur une moindre probabilité : *kl* signifie *cole* ; ex. : *co*lique, *col*lant.

CHAPITRE IX.

Le, la, les.

Le, la, les (article ou pronom) se représentent par un point placé sur la ligne de l'écriture ;

de le, de la, de les (et non pas *de, du* ou *des*), par un point placé au-dessus de la ligne de l'écriture ;

à le, à la, à les, à des (et non pas *au* ou *aux*), par un point placé au-dessous.

On aura soin d'isoler ce point pronom ou article dans tous les cas, de peur qu'il ne soit confondu avec les points initiaux qui se placent à côté du premier caractère du mot sténographique, et desquels nous allons nous occuper dans la seconde partie. Exemple 21.

On peut appuyer d'avantage le point pour distinguer le pluriel du singulier.

CHAPITRE X.

Exercices pratiques sur la première partie.

Avant d'aborder la deuxième partie, l'élève doit s'assurer qu'il possède bien, non-seulement la théorie, mais même, jusqu'à un certain point, la pratique des principes compris dans cette première division de la méthode. Il devra, à cet effet, écrire isolément et en colonne verticale chacun des mots donnés en exem-

ple, et en faire vingt, trente fois, s'il le faut, la réduction en caractères sténographiques mis en regard des caractères ordinaires. Cet exercice sera continué quelque temps encore, alors même qu'on ne ferait plus de fautes, ce dont on peut facilement s'assurer en comparant son travail aux exemples de la planche-modèle.

Les exercices ne porteront jamais que sur les mots qui, dans la méthode, sont offerts pour exemple. Les difficultés que présenteraient des mots mal choisis, donnant lieu à l'application de règles non encore exposées, dégoûteraient infailliblement le commençant et compromettraient ses succès.

On ne saurait trop insister sur la première partie; elle est sans contredit la plus importante, par suite de la fréquence de ses applications. L'étude des parties suivantes de l'ouvrage sera, d'ailleurs, d'autant plus facile que les premiers signes et les premières règles auront été mieux saisis.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE XI.

DES INITIALES.

Nous appelons *initiales* les signes qui sont destinés à représenter les sons ou articulations qui se trouvent au commencement des mots. On les divise en deux espèces ; la première répond à ce que nous appelons les *initiales-voyelles*, et la seconde, les *initiales-consonnes* (1).

I.

Initiales-voyelles.

Le tableau des *initiales-voyelles* comprend les voyelles et les diphthongues nasales, les voyelles et les diphthongues simples, et ces mêmes voyelles et diphthongues combinées avec les lettres *l* et *r*.

Voyelles nasales. Toutes les voyelles ou diphthongues nasales qui peuvent se rencontrer au commencement des mots, se réduisent à trois sons bien distincts, *an*, *in*, *un*. *On* en est excepté, parce qu'il a déjà, dans notre alphabet, un signe général qui s'emploie partout où s'entend cette nasale, au commencement, au milieu et à la fin des mots.— Les initiales nasales seront représentées par un point placé au-dessus de *l'endroit où l'on commence le premier signe du mot.* Ex. 1 de la 2e partie, suite de la pl. II.

(1) Avoir sous les yeux le tableau des initiales, pl. I.

Voyelles simples. Les voyelles simples, dans lesquelles nous avons compris la diphthongue *oi*, et les autres sons improprement appelés aussi diphthongues, qui résultent de la combinaison de deux ou plusieurs voyelles entre elles, ne peuvent pas, comme les nasales, être réduites à un petit nombre ; chacune d'elles a un son parfaitement distinct. Craignant la confusion si elles se trouvaient réunies toutes sous la représentation d'un seul et même signe, comme cela a lieu dans le système de Taylor, nous les avons divisées en deux séries. La nature de la prononciation de ces sons est la base de cette division.

La première série comprend les voyelles *ouvertes*, c'est-à-dire celles qui se prononcent la bouche plus ou moins largement ouverte; la deuxième les voyelles *fermées*, c'est-à-dire celles qui exigent un certain rapprochement de lèvres pour être prononcées.

Les voyelles *ouvertes*, *a*, *e*, *i*; *oi*, *ai*, *ei*, et autres sons *analogues*, sont représentés par un point placé tout à *côté* de l'endroit où commence le premier caractère du mot ; exemple 2.

Les voyelles *fermées*, *o*, *u*, *ou*, *eu*, et autres sons *analogues*, sont représentés par un point placé *au-dessous* de l'endroit où commence le premier caractère du mot (1); exemple 3.

(1) On ne placera pourtant jamais les points initiaux de voyelles simples ouvertes ou fermées, devant les lettres diminuées de la moitié de leur grandeur, ni devant l'*x* et l'*y*.

Il serait en effet inutile de placer les points initiaux devant les lettres

Initiales composées en r *et en* l. Les initiales composées en *r* et en *l* sont également divisées en voyelles *ouvertes* et en voyelles *fermées.*

Les initiales composées *ouvertes, ar, er, ir; al, el, il,* sont figurées par un petit demi-cercle ou virgule *rentrante* (1).

Les initiales composées *fermées, or, ur, our; ol, ul, oul,* par un petit demi-cercle ou virgule *sortante.*

Les initiales composées en *r* se placent au-dessus de l'endroit où commence la première lettre du mot, et les initiales en *l* se mettent au-dessous; exemples 4 et 5.

Observation sur les initiales composées.

Pour faire apprécier la méthode que nous avons employée dans la formation des signes des *initiales composées,* nous devons constater, en fait, que les voyelles *ouvertes* a, e, i, et leurs composés, sont plus fréquents que les voyelles *fermées* o, u, ou, et leurs composés, et rappeler que l'*r* se rencontre beaucoup plus souvent que l'*l.*

On comprendra alors beaucoup mieux pourquoi nous

diminuées, puisque leur diminution, indiquant qu'elles terminent une syllabe, implique nécessairement qu'elles sont précédées d'une voyelle. On supposera toujours la voyelle devant l'*x* et l'*y*. Ainsi on écrira également avec un *x* initial sans *E*, *Xercice* comme *Xénophon* et on lira *Exercice*, *Exénophon.*

Cette addition de l'*e*, nécessaire dans le premier mot, ne nuit pas à la lisibilité du second.

(2) *Rentrante* vers le *corps* de celui qui écrit.

avons donné aux voyelles *ouvertes* (les plus fréquentes) la virgule *facile*, *rentrante*, tandis que la virgule *sortante* est restée affectée, par opposition, aux voyelles *fermées* (moins fréquentes). On voit aussi pourquoi nous avons par préférence assigné aux initiales en *r* (plus nombreuses) la position supérieure qui, outre qu'elle est plus commodément exécutable que l'inférieure, a l'avantage de pouvoir se lier avec les neuf lettres non bouclées, et, dans ces cas, de procurer l'économie d'une levée de plume ; tandis que la position inférieure, moins commode à tracer, et qui, dans aucun cas, ne peut donner lieu à une liaison, est restée aux initiales en *l* (infiniment rares).

Ainsi, dans les initiales composées, les voyelles *ouvertes*, qu'elles soient combinées avec *r* ou avec *l*, sont représentées par la virgule *rentrante* facile, et qui *peut être liée* avec les lignes droites et les demi-cercles non-bouclés (1), et les voyelles *fermées* en opposition, par la virgule *sortante* moins commode, et qui ne *peut jamais être liée*. La position supérieure ou inférieure de ces deux virgules sert à distinguer les initiales en *r* de celles en *l*.

II.

Initiales-consonnes.

Les initiales-consonnes sont divisées en deux colonnes : la première comprend toutes les consonnes de l'alphabet susceptibles d'être suivies immédiatement d'une des

(1) *Or*, par exception, ne peut être lié avec l'*s*; cette réunion formerait l'*x*. On évite cette confusion en détachant l'initiale.

deux liquides *l* et *r*, et de former par cette réunion certaines doubles articulations ; et les deux lettres *l* et *r*, transportées à la fin de la syllabe et la terminant, quelle que soit la voyelle qui les sépare de la première consonne qui commence cette syllabe, forment la série de la seconde colonne.

Dans les initiales-consonnes, les fortes et les faibles correspondantes (*p-b*, *t-d*, *k-gh*, *ch-g*, etc.), sont réu nies sous la représentation d'un même signe. Ce signe est tiré de celui de la forte ou de celui de la faible, modifié par une addition ou un renversement de boucle ou de crochet (1). Les combinaisons en *r* sont généralement empruntées aux signes des consonnes faibles, et celles en *l* aux signes des consonnes fortes.

1re *règle*. On emploie les signes de la première colonne toutes les fois qu'il n'y a pas application d'une des syllabes *lan* et *ran*, comme dans *plan* et *prend*.

Les signes de *pr* ou de *pl* s'appliquent donc dans les mots *prêtre*, *prévenant*, *plaisant*, *platitude*, et ne s'appliquent pas dans ceux-ci : *prendre*, *printemps*, *plante*, *plaindre*.

2e *règle*. On emploie les signes de la deuxième colonne, quand les syllabes qu'ils traduisent sont suivies

(1) Le revirement de la bouche constituant la distinction essentielle des initiales-consonnes de la première colonne, on s'explique mieux à présent la sévérité de la prescription absolue portée à la règle (page 21), à savoir la nécessité de conserver au commencement des mots, ou plutôt des monogrammes sténographiques, la boucle dans la position où elle se trouve dans l'alphabet, alors qu'il pouvait paraître d'abord indifférent de la tracer d'un côté ou de l'autre.

d'une consonne, et qu'il n'y a pas application d'une terminaison, comme dans les monosyllabes *par*, *pair*, où il y a lieu de se servir des finales *ar* ou *air*, comme on le verra dans la partie suivante ; exemple 6.

CHAPITRE XII.

Exercices pratiques sur la deuxième partie.

Nous conseillons de faire, sur les exemples de la seconde partie, le même exercice prescrit à l'occasion de ceux de la première.

Comme il y aurait imprudence à aller en avant sans savoir parfaitement ce qui précède, on reviendra ici sur les premières règles, et l'on combinera les exercices de la première partie avec ceux de la seconde, d'abord en suivant l'ordre méthodique dans lequel se trouvent placés les exemples, en le renversant ensuite, et enfin en mêlant au hasard tous les mots sténographiques.

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE XIII.

DES FINALES.

On appelle finales ou terminaisons, les signes destinés à représenter les sons ou les syllabes qui se trouvent à la fin des mots.

Les finales se divisent en *finales simples*, *finales composées* et *finales diverses* (1).

Nous nous sommes efforcé de réunir, par un lien logique, les divers chapitres des deux premières parties de ce traité. Dans celle où nous allons entrer, nous avons redoublé d'efforts pour procéder, autant que possible, avec cet esprit méthodique qui est le mérite principal d'un ouvrage de ce genre.

Pour atteindre ce but, nous nous sommes attaché à déduire les nouvelles règles, à former les nouveaux signes, des règles et des signes déjà connus.

Les terminaisons qui s'engendrent les unes les autres dérivent elles-mêmes des initiales en *l* et en *r* déjà connues.

On se rappelle que les initiales en *l* et en *r* sont divisées en deux classes ; que celles où les voyelles *ouvertes* *a*, *è* se font entendre (*ar*, *er*, *al*, *el*), sont représentées par la virgule *rentrante*, et que celles où dominent les

(1) Avoir sous les yeux le tableau des finales, pl. I.

voyelles *fermées, o, u* (*or, ur, ol, ul*), sont figurées par la virgule *sortante*. On retrouvera, dans les terminaisons, les virgules dans le même sens, affectées aux mêmes voyelles qu'elles représentaient dans les initiales; les terminaisons *a, è* se tracent comme dans les initiales (*ar, er, al, el*) par une virgule *rentrante*. Mais dans les terminaisons, ces deux sons n'étant pas confondus sous un seul et même signe, il reste à retenir à laquelle de ces deux voyelles appartient la position supérieure ou inférieure. Même raisonnement pour la formation des finales *o* et *u* qui, dans les terminaisons comme dans les initiales (*or, ur, ol, ul*), sont représentées par une virgule sortante.

Règle générale applicable à toutes les finales.

Les signes des terminaisons, quelles qu'elles soient, représentent la terminaison elle-même, et cette terminaison accompagnée d'un *s* ou d'un *t*; ainsi, le signe de la terminaison *a*=*a, as, at* (1); exemple, *aima, bécasse, sulfate;*

Celui de la finale *ul*=*ul, uls, ult*; exemple, *cumul, compulse, résulte*;

Celui de la finale *ar*=*ar, ars, art*, etc.; exemple, *renard, comparse, écarte;*

Celui de la finale *in*=*in, ins, int*, etc.; exemple, *raisin, pince, coloquinte.*

(1) Le signe de *a* représente aussi *ace, ate*, parce que l'*e* muet ne compte pour rien en sténographie.

Ce principe général doit être toujours présent à l'esprit pour l'application des signes des finales; c'est sur sa rigoureuse application qu'est fondé le chapitre XVII, *des signes détachés et des doubles finales*, qui enseigne une des combinaisons les plus favorables à la rapidité et à la lisibilité.

I.

Finales simples.

Les finales *simples* sont celles qui sont formées par une voyelle ou une diphthongue; on en compte cependant parmi elles qui se terminent par une consonne qui n'en altère pas sensiblement le son ou la prononciation, comme *saoul, sou, almanach, almana*, etc.

Les finales *a, as, at* (voyelle *ouverte*); *oi, ois, oit*, et autres sons *analogues*, se représentent par une virgule *rentrante* liée au-dessus et à la fin de la dernière lettre du mot; exemple 1 de la 3e partie, planche II.

Celles en *ai, ais, ait, è, ès, èt* (voyelle *ouverte*), et autres sons *analogues*, par la même virgule *rentrante* liée au-dessous; exemple 2.

Celles en *u, us, ut; eu, eus, eut* (voyelle *fermée*), *ue* et autres sons *analogues*, par une virgule *sortante* liée au-dessus et à la fin de la dernière lettre du mot; exemple 3.

Celles en *o, os, ot; au, aus, aut* (voyelle *fermée*), *oe*, et autres sons *analogues*, par la même virgule *sortante* liée au-dessous; exemple 4.

Celles en *é*, etc., par un point placé immmédiatement

au-dessus de la fin du dernier caractère du mot; exemple 5.

Celles en *i, is, it,* etc., par un point placé immédiatement *au-dessous* (1); exemple 6.

Celles en *ou, ous, out,* etc., par une ligne verticale courbée à droite à sa naissance. On lie ce signe à la dernière lettre du mot, et on le commence par le crochet; exemple 7.

Celles en *ui, uis, uit; oui, ouis, ouit,* et par extension *uir* et *uire,* etc., par une petite ligne horizontale courbée largement à son extrémité; on lie ce signe à la dernière lettre du mot, et on le finit par le crochet (2); exemple 8.

Exercices pratiques.

Des exercices dans le genre de ceux que nous avons déjà recommandés à la fin des deux premières parties, devront être répétés fréquemment sur les exemples auxquels renvoie ce chapitre.

II.

Finales composées.

Les finales *composées* se divisent en finales en *l* et en *r*; leurs signes représentatifs sont dérivés de ceux des finales *simples;* il y a cependant quelques exceptions, comme on le verra dans les deux chapitres qui les concernent.

(1) C'est relativement à l'endroit où finit le dernier caractère que se détermine le dessus ou le dessous, pour le placement des points *é* et *i*.

(2) Il faut relever un peut haut la fin de ce signe, pour qu'il ne puisse être confondu avec un *e* suivi de la finale *a*.

A. *Des finales composées en* l.

Nous appelons finales en *l* celles qui sont formées par les finales *simples* suivies d'un *l*.

Les finales *al, als, alt, ail; oil, oils, oilt*, et autres sons analogues (finale *a*); *el, els, elt; eil*, etc. (finale *è*); *ul, uls, ult, eul, euls, eult, euil*, etc. (finale *u*); *ol, ols, olt*, etc. (finale *o*); se représentent par les signes des finales simples auxquelles elles corrrespondent, mais elles se détachent de la dernière lettre du mot pour les distinguer des finales *simples*, dont tous les signes (à l'exception des points représentatifs de la finale *é* et de celle en *i*) sont joints au dernier caractère du monogramme sténographique; exemple 9.

Celle en *il, ils, ilt; ille*, etc., est figurée par un petit trait vertical détaché, par analogie avec la finale *simple* i, au-dessous de la dernière lettre du mot. — La conséquence du principe général de formation des finales en *l*, à savoir le détaché du signe de la finale simple correspondante, eût amené un second point, au-dessous de celui représentant la finale *i*. Notre petit trait vertical au-dessous peut être considéré comme la réunion de ces deux points; exemple 10.

Celle en *oul, ouls, oult; ouille*, et par extension *uil, uils, uille*, se trouve, faute d'un signe particulier, traduite par un *l* sténographique lié à la dernière lettre; exemple 11.

On remarquera que chacune des finales en *l, oul, uil* exceptées, ayant chacune un signe représentatif diffé-

rent, *l* sténographique placé à la fin des mots ne peut signifier que les finales *oul* ou *uil*, qui, seules, entre toutes les finales en *l*, n'ont pas de caractère spécial.

On n'aura pas manqué aussi de noter que les finales mouillées *ail*, *aille*, *euil*, *euille*, *il*, *ille*, *ouil*, etc., sont comprises sous les signes représentatifs des finales en *l* auxquelles elles correspondent.

B. *Des finales composées en* r.

On entend par finales en *r* les finales simples suivies d'un *r*.

Les finales *ar*, *ars*, *art*; *oir*, *oirs*, *oirt* et autres sons *analogues* (finale *a*); *er*, *ers*, *ert*; *air*, etc. (finale *è*); *ur*, *urs*, *urt*; *eur*, *eurs*, *eurt*, etc. (finale *u*); *or*, *ors*, *ort*; *aur*, etc. (finale *o*); se représentent par la virgule des finales simples leur correspondant, à laquelle on en ajoute une seconde dans le sens opposé. Les signes de ces terminaisons, en forme de *zigzag*, se lient à la dernière lettre ; exemple 12.

Celle en *our*, *ours*, *ourt*, est, par exception, se traduit par deux petits demi-cercles horizontaux, espèce de zigzag horizontal, dont le premier trait est en dessus ; exemple 13.

Celle en *ir*, *irs*, *irt*, *ire*, faute de signe particulier, se traduira par un *r* sténographique lié à la dernière lettre (1); exemple 14.

(1) *ir* final ne sera représenté par ce signe que lorsque l'*r* commencera une nouvelle syllabe, comme dans *sire*, *mirent*; dans les autres cas, il est plus lisible de le représenter par la finale simple *i*. Exemple : *mentir* s'écrira *menti*.

Remarque sur les finales composées.

Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de constater que l'*r* est plus fréquent que *l*, et de justifier ainsi le choix des signes meilleurs que nous avons donnés à la première de ces deux lettres. Le redoublement des finales simples nous a paru plus rapide que le signe primitif détaché ; c'est pourquoi nous avons approprié l'espèce de *zigzag* aux finales composées en *r* de préférence à celles en *l*.

Exercices pratiques.

Ici encore l'on doit suspendre l'étude de la théorie pour se livrer à des exercices portant d'abord sur les finales composées en *l* et en *r*, et ensuite sur les exemples mêlés des finales simples et des finales composées.

CHAPITRE XIV.

Finales diverses.

Les finales diverses ne se présentaient pas, comme les finales *simples* et *composées*, par séries méthodiques. En effet, la terminaison *iste* est très-fréquente ; celles en *aste*, *este*, *uste*, *ouste*, au contraire, ne se rencontrent presque pas ; la finale *ance*, *ence*, par sa répétition, exigeait un signe spécial ; les finales *ince*, *once*, *unce*, *ounce*, ne reviennent pas assez souvent pour avoir chacune son signe distinct. Si donc la formation

des signes des finales diverses est moins logiquement déduite que celle des signes précédents, cela tient, comme on le voit, à la nature même des éléments régis par cette partie du système.

Cependant, pour faciliter la mémoire des signes nouveaux qu'il nous reste à exposer, nous avons établi une division artificielle dont l'efficacité nous a été démontrée dans les cours publics ou privés que nous avons professés.

Les FINALES DIVERSES seront donc divisées en trois séries. La première est désignée sous le titre de *finales-initiales*, la seconde sous celui de *finales-analogues*, et la troisième, sous celui de *finales-arbitraires*.

A. *Finales-initiales.*

Cette classe de finales diverses est appelée *finales-initiales*, parce qu'elle dérive de la méthode suivie dans les initiales-voyelles, division en voyelles *ouvertes* et en voyelles *fermées*, auxquelles correspondent des signes représentatifs *formant opposition* l'un avec l'autre. Voilà donc suffisamment expliquée et justifiée cette création étrange du mot *finales-initiales.*

A*teur*, as*seur*, é*teur*, es*seur*, i*teur*, is*seur*, sont figurées par une finale en *r* détachée *au-dessous ;* cette position plus commode est motivée par la fréquence relativement plus grande des voyelles *ouvertes*, ainsi que cela a été établi au chapitre des *initiales-voyelles.*— O*teur*, os*seur*, u*teur*, us*seur*, ou*teur*, ous*seur*, ont, *par opposition*, pour signe, une finale en *r au-dessus ;* cette po-

sition moins facile reste aux *voyelles fermées* (1). Exemple 15.

Ation, *assion*, *étion*, *ession*, *ition*, *ission* (voyelles *ouvertes*) sont représentées par une petite boucle de haut en bas (position commode), liée à la fin de la dernière lettre du mot.

La même boucle tracée de bas en haut (position moins commode et *opposée* à la précédente), exprimera *otion*, *ossion*, *ution*, *ussion*, *oution*, *oussion* (voyelles *fermées*). Exemple 16.

Les finales *antion*, *ention*, *intion*; *ontion*, *untion*, *ountion*, ne sont autres que les finales *ation*, *étion*, *ition*, *otion*, *ution*, *oution*, dont la première voyelle est devenue nasale, c'est-à-dire plus intense. L'agrandissement du signe des finales précédentes rend parfaitement cette différence d'intensité de son. Exemple 17.

Les exemples présentés sous les numéros 16 et 17 donneront l'idée de la liaison de ces boucles finales avec les caractères de l'alphabet de toutes les directions.

Pour être fidèle à la méthode génératrice des signes des *finales-initiales*, nous avions d'abord divisé les finales nasales *an*, *en*, *in*,—*on*, *un* et *oun*, en voyelles ouvertes et en voyelles fermées; mais le petit *n* expri-

(1) Tracées isolément, les finales *or* et *ur* sont génératrices de ces finales, parce qu'elles sont plus faciles à jeter rapidement que les finales en *ar* et en *er*. Comme il ne nous fallait que deux signes pour cette série de finales, nous avons choisi, parmi les finales en *r*, celles en *or* et en *ur*.

mant très-rapidement et très-lisiblement, *an*, *en* ; *on* ayant déjà un signe général dans notre alphabet, et *oun* ne se rencontrant jamais à la fin des mots, nous avons fait disparaître ces quatre nasales ; nos deux séries se sont alors trouvées réduites, celle des voyelles ouvertes à *in*, et celle des voyelles fermées à *un*.

La finale ouverte *in* est représentée par un petit trait oblique de *droite à gauche*. Il peut être lié à la dernière lettre du mot ou en être détaché, *ad libitum*. Ce signe a du rapport pour la direction avec celui de la finale simple *è*, le générateur de *in* (*èn*) ; cette ressemblance des deux sons explique celle des deux signes.

Par opposition, la finale fermée *un* est figurée par un petit trait de *gauche à droite*, également lié ou détaché. Exemple 18.

Exercices pratiques.

Quelques exercices sur la première classe des *finales-diverses* sont utiles avant de passer à l'étude de la seconde.

B. *Finales-analogues.*

Les finales comprises dans cette série sont dites *analogues*, parce que leurs signes représentatifs ne sont que des modifications de ceux que l'on aurait employés, en se conformant aux règles précédemment exposées, *si ces terminaisons de mots n'eussent pas été comprises dans des finales spéciales.*

Oin, et par analogie, *ouant*, *ouen*, *ouin*, etc., est re-

présenté (au lieu d'un petit *n*) par un petit *n* bouclé à son extrémité. Exemple 19.

Iant, et par extension *fiant* (au lieu d'un *h* ou d'un *f* avec un petit *n*), par un petit *n* détaché dessus ou dessous, *ad libitum* (1). Exemple 20.

Ié, et par extension *isé*, *ité* (par application de ce principe général des finales, à savoir que l'addition d'un *s* ou d'un *t* à une finale quelconque ne change rien au signe représentatif), par la finale *é*, primitivement applicable, en ayant soin, comme distinction, de placer très-haut le point. Exemple 21.

Ason, *asson*, *aton*, et par extension, *oison*, *oisson*, *oiton* et autres sons analogues, par un signe *on* à grand crochet. Exemple 22.

Anse, et par analogie *ange*, *anche*, etc., par une finale *a* très-grande, bouclée à sa naissance du côté le plus commode à la liaison. *Anse* n'est en effet que la finale *as* plus intense par la substitution de la nazale à la voyelle simple. C'est aussi le signe de l'*a* final très-agrandi et bouclé à sa naissance pour plus de distinction avec la finale simple génératrice, que nous avons choisi pour exprimer la finale *anse*. Exemple 23.

Exercices pratiques.

Encore ici nous recommandons des exercices, mais exécutés spécialement sur les *finales analogues*.

(1) Ces signes, comme tous ceux qu'on a la liberté de placer dessus ou dessous, se mettent indifféremment au-dessus ou au-dessous des caractères après une ligne horizontale; on les place au-dessous quand ils suivent une lettre tracée de haut en bas, et au-dessus, quand la lettre qui précède est tracée de bas en haut.

C. *Finales-arbitraires.*

Les signes des finales de cette série étant arbitraires de leur essence, la mémoire seule doit faire les frais de cette partie de notre système.

Iste, et par extension, *isme, istre*, est figurée par un petit *zigzag* détaché dessus ou dessous, *ad libitum* (1). Exemple 24.

Lement, liment, et par extension *lissement*, par un petit trait coupant perpendiculairement l'extrémité du dernier jambage de la dernière lettre du mot; exemple 25.

Leté, lité, et par extension *licité*, par le même signe accompagné d'un point; exemple 26.

Sivement, tivement, par un petit trait horizontal détaché dessus ou dessous, *ad libitum* (2); exemple 27.

Sivité, tivité, par le même signe accompagné d'un point; exemple 28.

Graphe, logue, par un petit demi-cercle coupant la dernière lettre perpendiculairement et à son extrémité (3); exemple 29.

Graphie, logie, par le même demi-cercle accompagné d'un point (4); exemple 30.

(1) Voir la note précédente.

(2) Id.

(3) Plus tard on pourra étendre ce signe à plusieurs autres désinences grecques : *gramme, crate, cratie, cratique, etc.*

(4) Nous devons avertir que, dans la pratique, nous et nos élèves supprimons sans embarras le point distinctif des trois dernières finales. Le sens de la phrase est un puissant levier auquel il faut s'abandonner

CHAPITRE XV.

Exercices pratiques.

Après s'être livré à des exercices spéciaux sur les *finales arbitraires*, l'on devra, comme récapitulation, mêler d'abord les exemples des trois classes de *finales diverses*, et ensuite ceux de toutes les finales.

Que la vue du terme qui approche ne fasse pas négliger les exercices; un moment d'impatience, de précipitation dans la marche, pourrait faire perdre l'équilibre et compromettre le succès d'une étude qui, poursuivie sans le secours d'un professeur, d'un démonstrateur, la plume à la main, n'est pas sans difficulté.

CHAPITRE XVI.

Des Monosyllabes.

Les monosyllabes, ou mots composés d'une seule syllabe, pourraient indifféremment être considérés commes initiales ou comme finales, puisque formant des mots entiers, ils en sont en même temps le commencement et la fin. Mais chaque son principal ayant un signe représentatif distinct dans les finales, leurs signes offrent aux monosyllabes une traduction plus

avec confiance; il permet, dans beaucoup de cas, de négliger le secours de certains signes, et, partant, d'augmenter la rapidité de l'écriture par leur suppression.

exacte que ceux des initiales, où, soit qu'ils répondent aux voyelles ouvertes *a*, *e*, *i*, soit qu'ils traduisent les voyelles fermées *o*, *u*, *ou*, chacun d'eux a au moins une triple signification. C'est pourquoi nous avons représenté les monosyllabes par les signes des finales.

La ligne de l'écriture sera pour les monosyllabes ce qu'est la dernière lettre du mot pour les finales. Cette ligne moyenne idéale (1) déterminera la position relativement supérieure ou inférieure des monosyllabes.

Les monosyllabes tirés des finales détachées se placeront beaucoup plus haut ou beaucoup plus bas, pour être distingués de ceux formés par les finales liées, lesquelles doivent prendre leur origine immédiatement au-dessus ou au-dessous de la ligne fictive.

Pour éviter des subdivisions, nous avons compris, dans cette théorie, sous le titre de monosyllabes, toutes les finales prises isolément, quoique quelques-unes d'entre elles, comme *anse*, *iste*, etc., soient composées de deux et même de trois syllabes.

Ce chapitre s'applique aux signes des finales employés seuls; il devrait peut-être être intitulé plutôt *des monosignes* (si ce mot barbare pouvait être reçu), que *des monosyllabes*. Exemple 31.

(1) Rien ne serait plus nuisible que de tracer des lignes au crayon. C'est relativement à la position du mot que l'on vient d'écrire que se détermine cette ligne médiale fictive, au-dessus ou dessous de laquelle se place la finale monosyllabique.

CHAPITRE XVII.

Des signes détachés.

Règle. Tout signe détaché (non lié au monogramme) sera considéré comme étranger au mot auquel il appartient. Abstraction faite des parties du mot représentées par les signes détachés, le reste du mot sera traité comme mot entier, et recevra, par conséquent, s'il y a lieu, l'application d'une nouvelle initiale et d'une nouvelle finale.

Ainsi, dans *noué*, la finale *é* étant représentée par le point supérieur, signe détaché, que restera-t-il, abstraction faite de cette finale *é?* Il restera *nou;* or, dans *nou* il y a application de la finale *ou;* on écrira *n*, finale *ou* et finale *é;* — dans *futile*, la finale *il* étant exprimée par un signe détaché, il ne restera plus à écrire que *ful;* il faudra mettre *f*, finale *ul* et finale *il;* — dans *conventionnel*, *el* étant figuré par un signe détaché, on ne doit plus avoir égard qu'à ce qui reste, c'est-à-dire *convention*, où il y a lieu d'appliquer la finale *ention;* ainsi on écrira *con*, *v*, finale *ention* et finale *el*. — Dans *éclat*, *é* étant une initiale non liée, il y aura à écrire *clat* avec un *cl* initial et la finale *a*.

On se relâchera cependant de la rigueur de ce principe, lorsqu'il donnera lieu à l'emploi successif de deux initiales ou de deux finales à signes détachés, comme dans *amitié*, ou *ié* étant exprimé par le point très-élevé, appellerait ensuite la finale *it*, représentée par un point

au-dessous, signe également détaché. La rapidité et la clarté seraient compromises par ces deux signes détachés. Exemple 32.

CHAPITRE XVIII.

Exercices généraux.

Tous les exemples des trois premières parties de la méthode doivent être repris dans leur ordre successif, et mêlés d'abord par chaque partie, et enfin dans tout leur ensemble.

Quand cet exercice général aura convaincu que les règles et les signes sont parfaitement connus, l'on écrira par petites portions le premier morceau placé à la fin de la première planche.

Ce morceau peut donner lieu à des exercices d'une variété infinie; chacun suivant ses idées en méthode pourra se servir de ce modèle pratique.

Dût-on passer un très-long temps avant de l'écrire sans faute, nous conseillons de ne l'abandonner que lorsqu'on aura atteint ce résultat. Alors on essaiera de voler de ses propres ailes, et si l'on a suivi les conseils que nous n'avons pas craint de répéter à satiété dans les diverses parties de notre traité, les fruits d'une pratique habile de la sténographie viendront assez vite dédommager de l'aridité de son étude théorique.

CHAPITRE XIX.

Conclusion.

Les trois premières parties de la méthode renferment un système complet qui permet d'écrire tous les mots de la langue française avec une rapidité et une lisibilité suffisantes pour suivre la parole. Ce système constitue un progrès, si on le compare aux anciens traités de sténographie.

Ici se termine l'exposition des bases fondamentales de cette théorie. La déduction continue qui, comme un fil conducteur, n'a pas, nous l'espérons, cessé de guider dans ce dédale apparent de signes et de règles, doit avoir non-seulement rendu sans doute cette étude facile, mais peut-être aussi non sans attrait pour les esprits méthodiques et rigoureux.

La quatrième et la cinquième parties, complément de notre système, peuvent s'en détacher. Nous conseillons aux personnes qui étudient la sténographie pour s'en servir seulement à prendre des notes abréviatives, de s'arrêter ici; mais celles qui, au contraire, se sont proposé de l'appliquer à suivre mot à mot la parole si variable de l'orateur, en se jouant des difficultés, devront aborder sérieusement l'étude des parties complémentaires ; elles trouveront dans leur mise en œuvre une large compensation de la peine qu'elles se seront donnée pour s'initier à l'intelligence des principes et des règles, et s'approprier la pratique des procédés plus ou moins réguliers et parfois empiriques qu'elles enseignent.

QUATRIÈME PARTIE.

CHAPITRE XX.

Superposition, Renforcement et Incompatibilité.

La quatrième partie comprend quatre règles d'une application à peu près générale, dont la combinaison produit, pour un très-grand nombre de mots, une rapidité d'un tiers et souvent de moitié plus grande que celle obtenue par les procédés exposés dans les trois parties précédentes. C'est une voie nouvelle de progrès ouverte à l'art abréviateur, un filon à peine reconnu.

Première règle. Les lettres tracées de haut en bas ou horizontalement de gauche à droite, et par conséquent tous les demi-cercles dont une partie va toujours de gauche à droite, pouvant se renforcer avec facilité (1), on se servira du renforcement pour faire sentir que ces consonnes, ainsi grossies, sont suivies d'une nasale, la nasale *on* exceptée. Les caractères susceptibles d'être renforcés sont *f*, *h*, *s*, *m*, *ch*, *g*, *k*, *n*, *gn*, *con*, *ran*, *lan*, *x*, *on*, *fr*, *fl*, *fer*, *fel*, *cr*, *cl*, *car*, *cal*, *mer*, *mel*, *ner*, *nel*, *ser*, *sel*, *cher*, *chel*. Exemple 1 de la 4e partie, suite de la planche II (2).

(1) La sténographie présente l'aspect de l'écriture dite *ronde;* on sait que dans cette écriture la direction du bec de la plume va de gauche à droite.

(2) Quelques-uns de nos élèves appliquant rigoureusement ce principe, renforcent même les signes des finales. Nous ne pensons pas que l'expérience sanctionne cette extension pratique de la règle.

Deuxième règle. Le placement d'un caractère au-dessus de cette ligne fictive dont nous avons déjà parlé, indiquera que ce caractère est suivi de la nasale *on*. On sent facilement que cette superposition ne peut avoir lieu que pour le premier caractère d'un mot, puisque, d'après les premières règles de cette méthode, on ne peut lever la plume que le mot ne soit fini. Quoique le reste du mot soit, par le fait de sa liaison avec le premier caractère, transporté au-dessus de la ligne, chacun des caractères qui le suivent, ne recevra pas après lui l'addition de *on;* cette nasale ne sera applicable qu'au premier caractère *écrit* (1); exemple 2.

Remarque sur la 1re *et la* 2e *règles.*

Le renforcement et la superposition des signes sont deux moyens qui, pris d'une manière absolue, ont une valeur contestable. Rien n'est plus fréquent que d'y manquer dans la pratique rapide. Cette faute est dans notre système sans conséquence; car, dans ce cas, l'addition instantanée du petit *n* à la place du renforcement, ou du *on*, au lieu de la superposition, vient immédiatement réparer l'oubli de la règle.

Troisième règle. On supprime l'*s* ou le *t* (2) toutes les fois qu'après la suppression de l'une de ces deux

(1) Nous disons *écrit*, car nous verrons que le premier caractère pour l'œil n'est souvent pas le premier pour l'esprit, qui en suppose un autre, d'après les incompatibilités développées dans les règles suivantes, 3, 4 et 5.

(2) Le *d* étant la faible du *t* pourra recevoir par extension l'application de cette règle. Exemple : on pourra écrire rendre comme *rentre*.

lettres, ce qui se trouve réuni est *incompatible*, c'est-à-dire lorsque la réunion des caractères rapprochés par suite de la suppresssion de l'*s* ou de *t*, viole les règles de l'épellation syllabique de la langue française ou les règles spéciales établies dans cette méthode.

Il y a donc deux sortes d'incompatibilités, celle de méthode et celle de syllabisation.

Il est impossible d'énumérer tous les cas où cette double incompatibilité a lieu ; nous en avons cependant formulé les cinq principaux cas.

1re *Formule.* « *Tr* et *tan,* au commencement des mots, donnent toujours lieu à la suppression du *t.* »

En effet, 1° un *r* diminué, c'est-à-dire liquide, appelle une consonne qui le *crumponne.* Ne pouvant commencer un mot par un petit *r*, on restituera celle des deux consonnes *s* ou *t* qui peut jouer vis-à-vis du petit *r* ce rôle absorbant qu'implique sa diminution de caractère (c'est-à-dire le *t*); — et 2°, un petit *n* au commencement des mots ne pouvant davantage s'y trouver sans violation de la règle des initiales nasales, il faudra, pour justifier sa présence, le faire précéder d'un *s* ou d'un *t* — mieux d'un *t ;* car *san* initial aurait pu, de préférence, s'écrire très-rapidement aussi par un *s* renforcé. Ex. 3.

Nota. Tr, c.-à-d. petit *r*, devra désormais être compris dans les initiales-consonnes de la première colonne, et recevoir l'application des règles qui concernent ces initiales (1). Exemple 4.

(1) On se rappel'e que dans ces initiales, les fortes et les faibles sont comprises sous un seul et même signe ; donc le petit *r* initial signifiera *tr* et *dr*.

2e *Formule.* « *Tr* à la seconde syllabe, quelle que soit la manière dont soit formée la première, peut toujours s'exprimer sans *t*. »

Un petit *r* liquide ne peut en effet jamais se trouver après le premier signe d'un mot, sans violer la règle relative aux initiales-consonnes de la première colonne. Encore ici, pour faire disparaître cette incompatibilité de méthode, on sera forcé, dans la lecture, de restituer la consonne supprimée. Exemple 5.

3e *Formule.* « Quand une syllabe *composée* (1) est séparée par un *s* ou un *t*, d'un petit *r* ou d'un signe qui rappelle une voyelle, il y a lieu à la suppression de l'*s* ou du *t*. »

Dans le premier cas, l'impossibilité d'épeler avertit de l'existence d'une suppression par incompatibilité ; dans le second cas, on ne pourrait unir la consonne finale de la syllabe composée à la voyelle qui la suit, qu'en dénaturant cette syllabe composée, laquelle, pour avoir été entendue et écrite, devait être suivie d'une consonne. C'est cette consonne, *s* ou *t*, qu'il faut restituer pour justifier un rapprochement fautif ou impossible. Exemple 6.

4e *Formule.* « Lorsque la seconde syllabe d'un mot est *son* ou *ton*, et que la première est formée par une syllabe *composée* ou par une initiale consonne, ou par un *k*, un *l* ou un *r*, on écrit la première syllabe au-

(1) Nous appelons syllabe *composée*, une syllabe terminée par une consonne, par opposition aux syllabes simples qui finissent par une voyelle. — Syllabes simples, *a*, *sa*, *pi*, etc. — Syllabes composées, *an*, *cal*, *pour*, *son*, *pren*.

dessus de la ligne, et les deux premières se trouvent représentées. »

Les développements dans lesquels nous venons d'entrer au sujet des trois formules précédentes, nous dispensent de donner la justification de l'incompatibilité, conséquence de l'application de la quatrième formule. Pourquoi une exception pour le *k*, l'*l* et l'*r*? C'est parce que notre alphabet comprend exceptionnellement aussi des signes pour les trois syllabes *con*, *lon* et *ron*, et qu'ainsi le *k*, l'*l* et l'*r* doivent être séparés du *on* par un *s* ou un *t*, pour ne pas exister en violation de la règle relative à l'emploi des ces trois signes de l'alphabet. Exemple 7.

5° *Formule.* « Toutes les fois qu'une nasale est séparée par un *s* ou un *t* d'un *n*, d'un *m* ou d'un *gn*, l'on retranche l'*s* ou le *t*. »

L'incompatibilité résulte ici de ce que la suppression de l'*s* ou du *t* amènerait l'addition d'un *n* ou d'un *m*, en opposition au principe consacré par le chapitre des consonnes doubles, lequel établit que dans aucun cas, même lorsqu'elles se sentent, on ne doit exprimer qu'une de deux mêmes consonnes réunies. Exemple 8.

Quatrième règle. « On supprime aussi le *b* et le *p* suivis immédiatement d'un *l* liquide ou d'un *lan*, toutes les fois qu'après la suppression du petit *l* et du *lan*, le caractère qui se trouve rapproché du petit *l* ou du *lan*, forme avec lui les mêmes incompatibilités que nous avons expliquées ci-dessus. »

Cette règle d'incompatibilité comprend des cas moins nombreux que la précédente; nous n'avons encore trouvé qu'une formule générale d'application.

Formule unique. « *Pl, bl* à la seconde syllabe s'écrivent sans *p* ou *b*. »

La suppression du *p* ou du *b*, dans ce cas, amène ainsi un petit *l* comme seconde lettre, ce qui est contraire soit à une épellation régulière, soit à la règle des initiales-consonnes de la première colonne. Exemple 9.

Observation commune aux règles 3 *et* 4, *relatives aux incompatibilités.*

Quand un mot dont les caractères sont incompatibles entre eux (c'est-à-dire lorsqu'on ne peut joindre en épelant les deux lettres rapprochées, ou que les rapprochant leur réunion est contraire à nos règles précédentes), quand un tel mot, dis-je, se présente au traducteur, cette incompatibilité d'épellation ou de méthode l'avertit de la nécessité de réintégrer la lettre supprimée pour arriver à la traduction. Or, cette lettre, dans un cas, est *s* ou *t*, et dans l'autre, *p* ou *b*.

CHAPITRE XXI.

Moyens abréviatifs.

On s'aperçoit aisément, quand on devient exercé, qu'on peut se soustraire à quelques règles nécessaires à observer en commençant, mais superflues quand on possède parfaitement la pratique de ses procédés. Il n'est point de sténographe qui n'ait ce qu'on peut appeler son *faire*, bien qu'il suive la méthode de tel ou tel maître. Beaucoup d'exercice, en faisant acquérir une plus grande rapidité, donne aussi une plus grande

facilité pour traduire. C'est quand on a acquis cette facilité qu'on peut se relâcher de l'application sévère des règles que nous avons tracées, faire usage de quelques moyens abréviatifs, ou même opérer la suppression de quelques éléments des mots auxquels l'intelligence peut suppléer. Enfin, nous devons proclamer ici que tout ce qui peut ajouter à la rapidité de l'écriture, sans rendre cependant les caractères intraductibles, est bon, et que le praticien ne doit repousser aucun des moyens qui se présentent à lui, s'ils tendent à ce but (1).

Premier moyen. Presque (2) toutes les finales pourront être bouclées à leur naissance pour indiquer qu'elles sont suivies de la finale *é;* la boucle posée au contraire à leur extrémité marquera qu'elles sont suivies de la finale *i;* exemple 10.

Deuxième moyen. On pourra changer la finale *è* grave en *é* aigu, toutes les fois que ce changement produira un bénéfice ou dans l'exécution ou dans la traduction; ainsi, on changera *transportait* en *transporté*, pour avoir le bénéfice de la finale *é*, supprimée au moyen de la boucle (3). Exemple 11.

(1) Comme écriture de notes ou moyen de correspondance, la sténographie doit nécessairement conserver la pureté de méthode et d'exécution, résultant de l'observation rigoureuse des prescriptions du traité. Sans cela la convention manquerait d'unité.

(2) Ce qui distingue les *moyens* des signes ou des règles méthodiques, c'est que ceux-ci sont soumis à des règles générales qui n'admettent pas d'exception, tandis que ceux-là ne s'appliquent que dans quelques cas. Ainsi, pour ce *premier moyen*, on renoncera à la boucle lorsqu'elle offrira quelque résistance à une facile exécution.

(3) Il est rare qu'en sténographie cursive, on emploie la finale *é*. On la supplée à la fin comme au milieu des mots.

Troisième moyen. On pourra aussi changer *air* final en *é*, quand *air* sera précédé d'une des finales *ence*, *assion*, *otion*, *ontion*; exemple 12.

CHAPITRE XXII.

Ponctuation sténographique.

Quoique l'on puisse se passer de ponctuation en Sténographie (1), nous en offrons un système, qui, sans altérer la rapidité de l'écriture, en facilitera la traduction; il consiste à laisser un plus grand intervalle entre les mots qui seront séparés par les signes de ponctuation. L'intervalle sera d'autant plus distant que le signe de ponctuation indiquera un plus long silence.

Cependant le silence n'étant pas le seul effet de certains signes de ponctuation, on trouvera (le point, la virgule, les deux points, et le point et virgule exceptés) des caractères pour les autres signes de ponctuation. Nous conseillons de s'habituer, dès le principe, à négliger tout signe de ponctuation. La sagacité du sténographe devra suppléer facilement à cette omission; exemple 13.

(1) Dans les sujets sublimes, on ne se sert ni de points, ni de virgule : comme ces compositions ne sont qu'à l'usage des lettrés, c'est à eux à juger où le sens finit, et les gens habiles ne s'y trompent jamais.
(*Histoire de la Chine*)

CHAPITRE XXIII.

Numération sténographique.

Les chiffres arabes sont, pour la numération, une sorte de sténographie de l'écriture usuelle; elle est très-rapide et a l'avantage d'être familière à tout le monde; aussi l'avons-nous conservée. Il est quelques cas où, pourtant, elle ne suffirait pas. Ce sont principalement les sommes rondes nécessitant l'emploi successif de plusieurs zéros, qu'il serait difficile de recueillir par les chiffres ordinaires. Trois signes auxiliaires suffisent à lèver la difficulté.

Un *s* sténographique représentera cent;

Un *m* — mille;

Un grand *M* — million. Exemple 14.

CHAPITRE XXIV.

Noms propres.

On coupera d'un petit trait le milieu du dernier jambage des noms propres d'hommes, de divinités, de lieux, des mots techniques d'art ou de science, ou des mots peu usités.

On obtiendra le même résultat en les soulignant.

On pourra aussi les écrire sténographiquement par syllabes détachées et soulignées. Ce moyen, quoique plus lent, doit être préféré, seulement lorsque le nom propre n'est pas familier. Exemple 15.

CHAPITRE XXV.

Avertissement essentiel.

Quelle que soit la confiance de l'élève dans la sûreté de ce système, et malgré la facilité qu'il a pu avoir à s'approprier les règles et les signes de la 4e partie, nous estimons qu'il doit faire ici une halte de plusieurs mois, afin de se rompre au mécanisme et de se bien pénétrer de l'esprit de l'art abréviateur. Alors seulement il pourra, sans crainte de confusion, essayer des innovations introduites dans cette édition et aborder la cinquième partie, où moins encore que dans la quatrième, les signes et les règles ont le lien méthodique des premiers chapitres de ce livre. Ce sont, en quelque sorte, les confidences d'une longue expérience que nous offrons, à ce titre, aux personnes qui veulent pousser très-loin leur habileté d'exécution.

Si, après quelques jours d'études et de méditations sur les témérités apparentes, et le défaut de généralisation dans le choix des signes nouveaux et les prescriptions qui les régissent, l'on sent le terrain trop mobile sous ses pas, si la lumière ne se fait pas facilement, il il sera prudent, au moins, jusqu'à nouvel ordre, de renoncer à ce complément de ressources abréviatives, à ce luxe de moyens sans lesquels, pendant vingt ans, nos élèves ne se sont pas moins placés au premier rang au milieu de leurs émules.

CINQUIÈME PARTIE.

CHAPITRE XXVI.

SIGNES DOUBLES-CONSONNES.

Observation préliminaire. — Cette 5e partie, encore une fois, ne s'adresse qu'au sténographe ayant un exercice de six mois à un an. Au sortir trop frais de l'étude des premières parties, il y aurait à craindre que l'élève ne fût effrayé et dérouragé par le caractère exceptionnel et hardi des signes ajoutés et des règles nouvelles.

1. Nous proposons d'abord dans cette division jusqu'ici inédite de la méthode, et seulement après la sanction d'une pratique de plusieurs années, un tableau comprenant des signes exprimant chacun deux consonnes différentes, et même la syllabe *con* suivie d'une consonne déterminée. Employés en initiales, ces signes ne donnent lieu à aucune objection; il y a même rarement de difficulté à s'en servir au milieu et à la fin des mots, comme on le verra dans les exemples (1).

Ces signes ne sont autres, il est vrai, que ceux des consonnes redoublées (2); mais si l'on songe que chacune des doubles consonnes les plus usuelles se présente dans sept ou huit mots au plus, mots avec les figures

(1) Avoir sous les yeux le 1er tableau de la planche III.

(2) Première partie, Chap. V.

sténographiques desquels l'œil se familiarise bien vite, on n'hésitera pas à accepter la double signification donnée à un même signe (1). On en sera quitte, dans les premiers temps, pour essayer entre les deux valeurs du signe ; un embarras ne pourrait exister que dans le cas, à peu près impossible, où les deux significations offriraient chacune un mot distinct, et de plus que les deux mots s'accommoderaient à l'expression d'une même pensée. En présence d'une telle éventualité improbable, peut-être impossible, on peut accepter de confiance les signes de ce tableau (2). Exemple *a*.

2. Par suite de la même observation sur la rareté de l'introduction des consonnes redoublées dans les monogrammes sténographiques, telle qu'elle résulterait de l'application du chapitre V de la première partie, nous n'avons pas éprouvé plus de scrupules à recommander, dans le milieu des mots, l'emploi des signes de plusieurs des initiales-consonnes de la seconde colonne, *per-pel*, *fer-fel*. Dans ce cas, les syllabes en *r* et en *l* n'auront qu'un seul et même signe représentatif, celui

(1) Pour quelques monosignes répondant à des mots fréquents, tels que *quelque* (q.q.), et *comme* écrits par le même signe, il suffirait, si l'on en sentait le besoin, de convenir d'une augmentation ou d'une diminution dans le tracé de ce signe. D'ailleurs, le sens de la phrase, levier tout puissant pour l'homme intelligent, affranchit de la nécessité de ces subtilités distinctives.

(2) Dans la pratique, l'auteur a renoncé à certains signes qui complétaient d'abord ce tableau, soit parce que leur tracé, bien que déduit des mêmes principes que celui des autres doubles signes fût résistant à la main, soit parce que l'association de consonnes qu'ils traduisaient ne méritât pas, par un retour assez fréquent, l'addition de nouveaux signes.

entre les deux combinaisons en *r* et en *l* qui offrira le plus de facilité d'exécution dans la situation donnée. Exemple *b*.

3. En combinant l'application des règles de la 4e partie, avec celle des signes proposés dans ce chapitre, on arrive à des monogrammes curieux par leur extrême abréviation. Exemple *c*.

CHAPITRE XXVII.

Signes arbitraires.

La plupart des lettres de l'alphabet nous servent déjà à représenter abréviativement de petits mots très-fréquents. On trouve à la fin et en travers de la pl. II quelques autres abréviations pour différents mots ou membres de phrases qui se rencontrent souvent dans le discours.

Deux principes ont présidé à la formation des signes arbitraires que nous offrons comme modèles de ceux que chacun croira devoir ajouter. Le premier des principes générateurs des arbitraires consiste dans l'abandon à moitié du mot abrégé, en jetant en arrière le signe auquel on s'arrête : exemple, *bien*, *combien*, *par conséquent*, etc.;—le second, à mettre le commencement et la fin, ou les signes les plus caractéristiques d'un mot long ou de plusieurs mots qui se présentent habituellement réunis : exemple, *plus ou moins*, *jusqu'à un certain point*, etc.

En violation de la règle des initiales de la seconde

colonne qui veut l'emploi des finales pour traduire des monosyllabes, nous nous servons de ces initiales pour certains monosyllabes usuels.

Ces sortes d'abréviations sont de la plus grande utilité. On ne saurait trop les multiplier; mais autant que possible, pour éviter de porter la confusion dans un ensemble où nous avons fait de sérieux et persistants efforts pour conserver la logique et la règle jusque dans l'exception même qui est de l'essence des derniers chapitres, nous conseillons de rattacher la création des abréviations nouvelles et individuelles, aux principes et aux procédés mnémoniques qui ont inspiré la forme des abréviations comprises tant dans la première liste que dans celle qui la complète dans la IIIe planche.

Suite du chapitre des signes arbitraires.

Quelques signes ou finales détachés très-haut ou très-bas à la suite de la dernière lettre d'un mot, nous ont fourni des signes réduits pour exprimer certains adjectifs d'un usage fréquent. En étendant ce procédé abréviatif, chacun pourra faire des additions utiles à cette liste; on créera de nouveaux signes appropriés aux qualificatifs usuels dans la matière sur laquelle on applique l'art sténographique.

Ainsi, pendant les longues années que l'auteur de ce manuel a consacrées à la direction du compte-rendu officiel des débats parlementaires, tout en se préparant à la discussion des projets indiqués à l'ordre du jour, par la lecture des exposés des motifs, des rapports et des

documents y relatifs, il ne manquait pas de noter les mots et les associations de mots constituant en quelque sorte la technologie du sujet, et il improvisait *ad hoc* des signes abréviatifs spéciaux, qu'il avait soin d'oublier le lendemain du jour où l'adoption du projet avait ouvert l'arène oratoire à la discussion d'une nouvelle loi.

Bien que les arbitraires proposés dans notre liste soient nombreux, il n'y a pas à appréhender de les accroître encore. Leur classement dans la mémoire se fait petit à petit, et au bout de quelques années on peut, sans fatigue et sans efforts, avoir mis insensiblement dans sa main plusieurs centaines d'abréviations. Courage! confiance! toujours en avant! et l'on n'aura pas à regretter, pour peu que l'on ne soit pas d'une nature timide et facile à désemparer, d'avoir osé, beaucoup osé dans cette voie hérissée de difficultés plus apparentes que réelles. *Labor improbus omnia vincit.*

SIXIÈME PARTIE.

CHAPITRE XXVIII.

CONSEILS GÉNÉRAUX.

Après s'être bien pénétré des conseils relatifs à l'application de chacune des parties du système et en avoir recueilli les fruits dans sa pratique, il faudra s'exercer à transcrire un nombre de pages équivalant à la longueur du premier livre de *Télémaque*, que l'on recommencera deux ou trois fois avant de prendre un libre essor. La lecture marchera de front avec la transcription, afin de constater par la traduction des signes sténographiques, leur conformité aux prescriptions de la méthode. La lenteur de cette opération ne doit pas décourager ; la facilité de la lecture sténographique suit toujours, comme conséquence forcée, l'habileté de l'exécution pratique.

Les personnes qui font de la sténographie une étude sérieuse, ne doivent pas ignorer que la lecture, d'abord analytique, des signes de cette écriture abréviative, deviendra plus tard synthétique comme celle des signes de l'écriture usuelle : le praticien exercé arrive à reconnaître le plus grand nombre des mots à la simple inspection de la configuration de leur monogramme. Tant que, pour les reconstituer, il est réduit à les dé-

composer par éléments, il est assez éloigné du but. S'il n'en était pas ainsi, comment pourrait-on déchiffrer jamais le discours d'un orateur à la parole rapide, dont la transcription hâtive aurait inévitablement entraîné l'altération de presque tous les signes. Encore ici, nous ferons observer qu'en cela, la sténographie ne diffère pas de l'écriture usuelle qui, malgré un tracé incorrect, et souvent horriblement défectueux, est toujours traduite plus ou moins couramment par une personne intelligente et instruite, tandis qu'elle est inextricable pour un enfant ou une personne sans éducation, incapable, dans certains types cursifs, de rétablir la forme d'une seule lettre conformément aux principes d'une calligraphie pure.

La nécessité presque continuelle, dans l'application de la sténographie à la reproduction des débats judiciaires et parlementaires, de substituer la synthèse à l'analyse, c'est-à-dire de deviner les mots autant que de les lire, explique la rareté des bons sténographes. Dans une infinité de cas, par suite de la déformation inévitable de la sténographie cursive, l'intelligence de la matière sténographiée est en effet indispensable pour prévenir les écarts d'une traduction incertaine, qui marcherait à tâtons, si l'on peut parler ainsi, au milieu d'un dédale de signes aux formes les plus variées et les plus bizarres. Aussi, le talent d'un complet sténographe politique ou judiciaire suppose-t-il la réunion d'une grande dextérité graphique à une solide et subtile organisation intellectuelle : tête et main.

TEXTE DES EXEMPLES DES PLANCHES 1 ET 3.

Pl. 1. *Premier exemple.*

« Il faut être heureux, cher Emile ; c'est la fin de tout être sensible ; c'est le premier désir que nous imprima la nature et le seul qui ne nous quitte jamais. Mais où est le bonheur ? qui le sait ? chacun le cherche et nul ne le trouve. On use la vie à le chercher, et l'on meurt sans l'avoir atteint. Tant que nous ignorons ce que nous devons faire, la sagesse consiste à rester dans l'inaction. C'est, de toutes les maximes, celle dont l'homme a le plus grand besoin, et celle qu'il sait le moins suivre. Chercher le bonheur sans savoir où il est, c'est s'exposer à le fuir, c'est courir autant de risques contraires qu'il y a de routes pour s'égarer. »

(*Emile : J.-J. Rousseau.*)

Pl. 1. *Deuxième exemple.*

« Les peuples sont absolument comme les enfants qui, ayant un désir, pleurent et en veulent à leur nourrice tant qu'elle ne l'a pas deviné et contenté, l'objet de ce désir fût-il la lune, que la nourrice ne peut atteindre. Ainsi sont faits les peuples : ils sentent le malaise, les inquiétudes qui les tourmentent, mais ils ne se rendent compte ni de l'objet de ces inquiétudes, ni de la raison de ce malaise ; et alors ils s'en prennent de leur mal à la forme de société sous laquelle ils vivent, et alors ils

accusent les hommes qui les gouvernent de ce que l'objet mal démêlé qu'ils poursuivent, et qu'ils ont raison de poursuivre, ne leur est pas donné. C'est pourquoi, à la place des hommes qui règnent, ils veulent toujours d'autres hommes ; à la place des formes établies, d'autres formes ; à la place de l'ordre social et des lois existantes, un autre ordre social et d'autres lois ; persuadés que la cause du mal étant dans le gouvernement, dans les lois, dans l'organisation de la société, en changeant tout cela, il auront ce qu'ils désirent ; et point du tout, quand ils ont tout changé, ils se sentent tout aussi malheureux et tout aussi mécontents qu'auparavant. C'est que ces changements ne sont que des changements matériels et nullement un changement moral, et que c'est à un changement moral que les âmes aspirent ; c'est qu'aussi longtemps que les solutions des questions suprêmes, au nom desquelles on peut organiser la société d'une manière vraie et conforme aux besoins qui sont dans les esprits, ne seront pas trouvées, on tournera toujours dans le même cercle vicieux et dans la même impuissance. »

(*Droit naturel*, 10e *leçon*, *Th. Jouffroy*.)

Pl. 3. *Application de la* 5e *partie* (*signes doubles et mots arbitraires*).

« Il est de règle *générale* que les *chemins de fer* soient soumis à *plusieurs délibérations ;* ces sortes de *propositions* donnent lieu à des *rapports* savants et *développés*. En *général*, les *questions industrielles*, *comme*

celles qui intéressent les *ponts et chaussées*, soulèvent, en *législation*, des *difficultés* très-grandes dans l'application des *dispositions* des lois anciennes. — La *liberté*, l'*honneur*, sont les biens les *plus* précieux pour les nations *comme* pour les *individus*.— Les *compagnies industrielles* se multiplient ; les concessions à *perpétuité* sont le prix des services *civils* et des actions *militaires* éclatantes. — *Examinons* pourtant les cahiers des charges et *comprenons* bien la variété de *connaissances* qu'exige la rédaction de ces actes *difficiles* et *importants* sous le régime de la constitution actuelle et de la précédente dans ses rapports avec les *besoins matériels*. — La constitution civile du clergé, plus que sa constitution religieuse, a été et sera longtemps encore une des *difficultés* les *plus* sérieuses du *gouvernement*. — *Il y a* un commencement à tout et malheureusement une fin *rapide* et souvent inprévue. »

APPENDICE.

CURIOSITÉS HISTORIQUES.

En 1847, dans une des séances secrètes de la chambre des Pairs, consacrée à la discussion de son budget intérieur, un de ses orateurs les plus autorisés et les plus éloquents s'exprimait ainsi :

« Il importe de constater l'immense progrès qui a été réalisé dans le service officiel du compte-rendu de nos travaux ; ce n'est pas trop d'affirmer que les avantages et la commodité de ce service ont été doublés et même triplés depuis 10 ans, et il est facile de calculer combien l'*honneur et la dignité morale de la Chambre ont gagné à ce progrès...* » — Et la Chambre de sanctionner cet éloge flatteur par le vote unanime du chiffre demandé.

Or, l'organisation de ce service si honorablement traité, si haut placé dans l'estime du premier corps politique de ce temps, avait été lente, laborieuse, difficile. C'est après bien des hésitations, des tâtonnements et des efforts qu'elle avait acquis la sûreté qui lui avait enfin concilié non-seulement l'approbation du parlement français, mais (et j'en ai dans les mains de nombreux et précieux témoignagnes) l'admiration des hommes politiques de l'étranger.

Il m'a donc paru d'un véritable intérêt historique de

placer, à la suite de cette sixième édition, une étude rétrospective publiée en 1848 dans l'un de nos grands journaux politiques, aux premiers jours de la réunion de l'Assemblée constituante, sur l'organisation du service de la sténographie officielle.

Mais ce document eût été incomplet, s'il n'avait pas été suivi d'une note plus étendue dans laquelle, en 1851, pour obéir au vœu d'une commission de l'Assemblée législative, je résumai les observations que j'avais été appelé à développer devant elle.

Pour mettre un terme aux infidélités qui, en sens divers, déshonoraient le compte-rendu des journaux politiques (autres que le *Moniteur universel*), M. Emile de Girardin, membre de l'Assemblée législative, avait proposé d'imposer aux journaux un compte-rendu unique. La pensée était honnête; aussi la proposition obtint-elle, pour sa prise en considération, une sorte d'acclamation sur tous les bancs. Une commission fut aussitôt nommée pour préparer la mise en œuvre. Alors surgirent d'assez grandes difficultés d'exécution et de principes. Le garde des sceaux, au nom du gouvernement, l'auteur de la proposition, le directeur de l'imprimerie *Nationale*, le célèbre typographe Firmin-Didot, les rédacteurs en chef et les gérants des journaux politiques, plusieurs autres personnes compétentes, et enfin le chef du compte-rendu sténographique officiel, furent successivement et contradictoirement entendus. En définitive, après un rapport de M. Mortimer-Ternaux, l'Assemblée rejeta la proposition comme non suffisamment étudiée. La note produite par moi à cette occa-

sion, et imprimée par ordre de la commission, renferme sur les habitudes parlementaires se rattachant à la rédaction officielle du compte-rendu du *Moniteur*, des détails qui parurent intéresser les hommes politiques de l'époque ; elle peut fournir un jour à un chapitre de l'histoire parlementaire des assemblées républicaines, des renseignements authentiques de quelque valeur à la suite de la première étude. C'est ce qui nous engage à la déposer ici.

I.

ORGANISATION DE LA STÉNOGRAPHIE OFFICIELLE DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE (1).

« La proposition du *Bulletin parlementaire*, faite il y a quelques années par M. Golbéry, a, pour la première fois, appelé l'attention des chambres sur la situation de l'art sténographique dans notre pays, et sur celle des hommes qui l'appliquent au compte-rendu officiel des débats parlementaires du *Moniteur universel*.

« Le premier fait constaté, dans un rapport de M. Hervé sur cette proposition, fut que la sténographie était d'une pratique très-difficile, et les bons et complets sténographes fort peu nombreux.

« Les personnes qui ont eu occasion de réfléchir à la mission des chefs de ce service, et au secours qu'ils peuvent trouver, pour la remplir, dans un exercice plus

(1) Cet article parut dans le numéro du 19 juin 1848 du *Constitutionnel*.

ou moins habile de la sténographie, savent que, sans l'intelligence des matières discutées, le procédé graphique (quelle que soit la méthode) est sujet aux déviations, aux écarts les plus incroyables. L'on peut, avec raison, appliquer à l'art abréviateur ce qu'en agriculture l'on dit de la terre : *tant vaut l'homme, tant vaut la sténographie.*

« Il suffit dès lors d'embrasser par la pensée les questions si variées de droit proprement dit, de législation générale, d'administration, d'économie politique, de finances, de commerce, d'industrie, de droit public, de politique générale, intérieure ou extérieure, sujets habituels des débats parlementaires, pour s'expliquer la rareté des bons rédacteurs sténographes. Cette rareté, lors de la constitution indépendante et séparée du service de la chambre des pairs, il y a quelques années, ne laissa pas sans inquiétude sur les conditions d'avenir de la publicité officielle de la chambre des députés, les hommes politiques qui furent, à cette époque, appelés dans les commissions à s'occuper de cette question d'organisation intérieure.

« On s'est accordé depuis à reconnaître que ce fâcheux état de choses tenait principalement au défaut d'encouragements et de garanties où avait été laissée cette honorable et utile profession : *Honos alit artes.* Aussi M. Léon de Maleville disait-il l'année dernière (1847), dans un rapport fait à la chambre des députés au nom de la commission chargée de la réorganisation du *Moniteur :*

« Il faut appeler à cette carrière, vouée d'ailleurs à

» l'obscurité la plus modeste et déshéritée de tout reflet » extérieur, des hommes d'élite qui renoncent à toute » gloire personnelle pour se faire les échos fidèles des » renommées de la tribune ; et, quand on songe à la » réunion des qualités qu'exige l'exercice de leur pro- » fession, il y a lieu de regretter que les encourage- » ments qui leur sont dus se soient fait si longtemps » attendre... »

Plus loin :

« La commission a pensé enfin, qu'attacher les sté- » nographes au service de la chambre, c'était substi- » tuer la dignité d'une carrière honorable à l'humilité » d'un ingrat métier, et que la chambre ne pouvait faire » moins pour ceux qui se dévouent à l'éclat et à la ma- » nifestation de son existence extérieure, et qui recueil- » lent pour l'histoire les plus importants souvenirs... »

Et enfin :

« Son opinion est si bien arrêtée à cet égard, qu'elle » n'hésite pas à déclarer que, dans sa pensée, *tout es- » poir d'amélioration et de perfectionnement dans le » service sténographique* est subordonné à l'adoption » de la mesure qu'elle propose (l'annexion du corps » sténographique à l'administration de la chambre) (1).»

« L'année dernière, l'honorable M. Léon Faucher crut

(1) Cette mesure avait été couronnée d'un plein succès à la chambre des pairs ; les chambres de Belgique et d'Espagne nous avaient devancés dans cette voie.

Le service sténographique de la diète prussienne et celui des chambres du royaume de Sardaigne, organisés sur des plans fournis par l'auteur de cet article, ont tout d'abord offert la garantie d'une position administrative aux rédacteurs-sténographes.

devoir recommander à la commission de la chambre des députés le mode d'opérer des *reporters* des grands journaux anglais, et, faute d'avoir été complètement édifié sur l'ensemble de notre organisation sténographique officielle, le savant et ingénieux auteur des *Lettres sur l'Angleterre* proposa, comme modèle à notre imitation, un procédé évidemment insuffisant, et créé pour répondre à des habitudes, à des besoins différents des nôtres. Il faut remarquer, en effet, qu'il n'existe en Angleterre que des journaux libres, sans responsabilité spéciale, sans attache officielle pour leur compte-rendu parlementaire. Dès lors on ne saurait, sous ce rapport, comparer les feuilles anglaises qu'à nos journaux politiques, au *Journal des Débats*, au *Constitutionnel*, etc., etc. Il n'y a pas en Angleterre un bulletin quotidien des discussions du parlement, les publiant *in extenso*, comme notre *Moniteur universel*.

«Dans les conditions d'une reproduction réduite, choisie, des parties les plus intéressantes d'une séance, nous n'avons pas de peine à reconnaître le mérite de la rédaction des journaux anglais; encore serait-il injuste de l'opposer sans réserve à celle du compte rendu de quelques-uns de nos journaux, et notamment à la version toujours si intelligente, si précise, si vraie dans sa condensation, de l'habile *reporter* du *Constitutionnel*, M. Tardieu.

«C'est par erreur que M. Léon Faucher avait, à l'appui d'une préférence non suffisamment éclairée, cité avec bienveillance les succès du service sténographique de l'ex-chambre des pairs, que j'avais l'honneur de

diriger à cette époque. Dans cette assimilation de procédés, c'est-à-dire la succession des sténographes par quart-d'heure, il avait constamment négligé un élément essentiel de notre travail, celui de *la révision,* qui donne à la rédaction primitive la garantie d'un contrôle.

« Essayons d'expliquer en quelques lignes le mécanisme de l'organisation actuelle du compte-rendu officiel.

« Le travail est confié à deux catégories de sténographes, fonctionnant d'une manière distincte, mais simultanée et concordante, et dénommées, l'une le *roulement,* l'autre la *révision.*

« Deux sténographes sont constamment placés, face à face, comme deux augures, au pied de la tribune, à droite et à gauche. L'un, le sténographe du *roulement,* prend deux minutes de notes abréviatives, qu'il va immédiatement traduire en écriture usuelle sur une table placée dans le couloir de la chambre, qui répond au côté de la tribune où il écrit. Un second lui succède et répète la même opération ; il en est jusqu'à dix que l'on peut successivement compter faisant ce *roulement.* Le premier, qui a donc eu, pour transcrire ses notes en caractères ordinaires, neuf fois les deux minutes de sténographie, employées par ses collaborateurs, avant que son tour ne revienne, temps plus que suffisant pour cette transcription, recommence le manège, et ainsi de suite. La copie de la séance, traînée à la remorque par la discussion, la suit à vingt minutes près, et se termine ainsi très-peu de temps après la clôture des travaux de l'Assemblée.

« Voilà le résultat vraiment curieux sous le rapport de la rapidité, obtenue par l'extrême subdivision de l'œuvre sténographique ; vingt à trente colonnes du *Moniteur* sont rédigées, livrées au fur et à mesure à l'impression, et, trois quarts-d'heure au plus après la clôture de la séance, l'imprimerie est saisie des derniers feuillets de la rédaction.

« Cependant nous nous associons, jusqu'à un certain point, aux critiques de M. Léon Faucher sur les conséquences de l'excès du morcellement dans un travail pour lequel le mécanisme a d'autant plus de valeur qu'il est plus puissamment secondé par l'intelligence de l'artiste. Cette subdivision excessive, *deux minutes*, ne pourrait-elle avoir pour effet d'arrêter l'essor général de la dextérité graphique, et, chose plus grave, celui du développement des facultés supérieures des sténographes dits *rouleurs*, de contenir enfin pour eux les progrès attachés à une application, sur de plus larges proportions, de l'art abréviateur (1)?

« Mais là n'est pas la question. Ces inconvénients, tout personnels, n'infirment en aucune façon la valeur générale de l'opération mécanique complexe du système actuellement pratiqué, car les erreurs, conséquence souvent forcée de la situation d'un sténographe qui, tombé inopinément et comme des nues au milieu d'une phrase, d'un sens, sans savoir ce qui a précédé et ce qui va

(1) En 1830, le *Moniteur* n'avait auprès des deux chambres, pour répondre aux exigences des travaux parlementaires gigantesques qui suivirent la révolution de juillet, que trois rédacteurs : MM. Delsart, Célestin, Lagache, depuis membre de l'assemblée constituante, et l'auteur de cet article. L'école fut rude pour ces pionniers de l'art sténographique.

suivre, se trouve pendant *deux minutes* enserré dans un cercle étroit de texte brutalement littéral; ces erreurs, dis-je, sont réparées par le sténographe de l'autre catégorie, le sténographe de la *révision*, celui-là seul sur qui, en définitive, pèse la responsabilité de la rédaction officielle.

« Or, voici comme procède le *réviseur :*

« Il sténographie un quart-d'heure de suite, de manière à pouvoir embrasser une portion appréciable d'improvisation, et, à l'aide de ses notes de contrôle, il corrige, *révise* les feuillets correspondants écrits par les rouleurs.

« Pour qu'un sténographe réviseur ne soit pas arrêté par mille hésitations dans l'exécution de son travail, il doit s'y préparer par les études les plus consciencieuses des questions à l'ordre du jour, et s'assimiler, par une lecture attentive, tous les documents officiels, exposés des motifs, rapports, etc., qui peuvent lui en faciliter l'intelligence.

« Nous sommes convaincu, quant à nous, qu'il n'est pas d'improvisation, et nous ne parlons que des meilleures, qui puisse supporter sans dommage une reproduction judaïquement littérale. Or, le réviseur sténographe qui comprend de haut sa mission, ne saurait apporter trop de soin à cette partie, qui consiste, tout en conservant à chaque orateur sa physionomie individuelle, à émonder sa traduction textuelle des membres de phrases et de mots parasites, à opérer la suppression ou la modification de ces locutions insuffisantes par lesquelles passe toujours plus ou moins laborieusement la pensée du véritable improvisateur avant d'atteindre l'ex-

pression exacte; à resserrer, à clarifier la forme souvent diffuse, étendue, à réaliser enfin avec prudence et réserve cette révision grammaticale, et littéraire dans de certaines limites, œuvre de goût et de tact, dont le plus grand mérite est précisément de dérober ses traces au lecteur, à l'orateur lui-même.

« Le sténographe qui néglige ce point de vue n'a certainement pas réfléchi sérieusement aux exigences de sa profession. Il n'a pas été frappé comme il convenait des différences essentielles qui existent entre le style parlé et le style écrit; différences qu'il s'agit de faire, autant que possible, disparaître dans la traduction. La fidélité d'un tel sténographe sera cruelle; elle fera le désespoir du lecteur autant que celui de l'orateur. Il n'y aura plus là une traduction, mais une trahison : *tradultore, traditore*. Sa sténographie inexorablement *exacte* ne sera plus l'image de la parole, elle en offrira la charge, la caricature; car le discours qui aura charmé, convaincu, entraîné l'auditeur, heurtera, fatiguera, irritera le lecteur. Ainsi Berryer, le puissant et fougueux orateur, se traînera lâche et sans couleur; Thiers, ce modèle de la langue claire et facile des affaires, sera prolixe et délayé; Dupin, au tour précis et incisif, deviendra inintelligible par suite des incidences multipliées dont l'enchevêtrement suspend, contrarie, détruit souvent l'économie de la période oratoire.

« Savez-vous, grâce au sténographe, esclave inintelligent du verbe matériel, quel est l'homme qui, sur le témoignage du *Moniteur*, offrira relativement le modèle accompli du style oratoire? C'est le parleur froid et correct qui marche, sans ambages et sans circonlocutions,

droit à son but, y arrive... mais tout seul, déshéritée qu'est sa parole de cette puissance torrentielle du véritable orateur, qui remue les passions, ébranle les convictions, et finit par entraîner après elle les consciences, les cœurs, les imaginations de tous ceux qui se trouvent sur son passage. En un mot, l'orateur-type sera celui qui *parle comme un livre*, c'est-à-dire qui n'est pas orateur.

« On a calculé que deux minutes d'improvisation, à la tribune française, représentaient, en moyenne, 30 lignes du *Moniteur*, c'est-à-dire 300 mots; d'où résulte pour le sténographe, et dans les cas les plus ordinaires, l'obligation de recueillir 150 mots par minute. Mais l'expérience a constaté que, chez quelques orateurs que nous pourrions désigner, le maximum dépasse cette évaluation, et atteint 20 lignes, qui donnent le chiffre de 200 mots par minute.

«A ce sujet, M. Léon de Maleville, dans son rapport, rappelle que « Gibbon, émerveillé du talent oratoire déployé par Shéridan dans la mémorable discussion du procès d'Hastings, eut la curiosité de savoir du sténo graphe combien de mots un orateur rapide pouvait prononcer en une heure. — 7,000 à 7,500, lui fut-il répondu. Or, la moyenne de 7,200 donne 120 mots par minute, soit 2 mots par seconde.» « On voit, — ajoute » l'honorable rapporteur, que notre impétuosité ora- » toire l'emporte encore sur celle des orateurs anglais.»

« Mais il est des observations d'une autre portée, qui n'ont certainement pas échappé au sténographe intelligent, et qui soigneusement recueillies pourraient n'être pas sans quelque intérêt. Après avoir promené pendant vingt ans son stylet, trop souvent son scalpel, sur tous ces

verbes variés qui ont préparé, hâté, modifié, contrarié tant d'actes aujourd'hui historiques, et avoir été à même d'étudier dans cet exercice au triple point de vue physiologique, pathologique et anatomique, la vie, l'éclat, le néant de la parole, l'auteur de cet article aurait bien en effet, grâce à tous les petits secrets de la mécanique oratoire qu'il a surpris dans sa pratique professionnelle, à offrir aussi quelques conseils utiles à l'usage des hommes politiques ; et le chapitre que cette expérience lui permettrait d'ajouter à toutes les rhétoriques anciennes modernes n'en serait peut-être pas le moins curieux, le moins piquant et le moins instructif.

Mais hâtons-nous de rentrer dans le sujet spécial de cette étude, à savoir l'organisation actuelle d'une sténographie capable de répondre aux immenses besoins de la publicité officielle des travaux de l'Assemblée nationale.

Dans sa constitution actuelle, le service, quoique trop exclusivement mécanique, est suffisant ; il sera amélioré, élevé, *intellectualisé*, qu'on nous passe le barbarisme, dans toutes ses parties, avec le temps ; les convictions et les habitudes ne se changent pas en un jour. Tous les progrès seront d'ailleurs possibles, alors que la mesure de l'annexion à laquelle M. Léon de Maleville a lié avec raison l'avenir de l'art abréviateur aura enfin associé plus étroitement au corps politique les hommes laborieux qui, pour le répéter en finissant, avec l'honorable représentant de Tarn-et-Garonne, *se dévouent à l'éclat et à la manifestation de l'existence extérieure des assemblées politiques, et qui recueillent pour l'histoire les plus importants souvenirs.*

HYPPOLYTE PRÉVOST.

II.

NOTE ANALYTIQUE

Des observations développées par le chef de la sténographie officielle de l'assemblée législative *devant la commission chargée d'examiner la proposition de M. Émile de Girardin, relative à un compte-rendu unique pour tous les journaux autres que le* Moniteur universel.

« Nous nous bornerons, en commençant cette note, à indiquer quelques-uns des travaux récents que la commission peut consulter avec intérêt, et où la question du compte-rendu officiel, en soi et dans ses rapports avec la publicité des journaux, est posée ou traitée avec plus ou moins d'autorité :

« 1° Le rapport de M. Hervé, sur la proposition Golbéry ;

« 2° Le rapport de M. Léon de Maleville, sur l'organisation de la sténographie du *Moniteur ;*

« 3° Le rapport de M. Th. Ducos, sur l'institution de la sténographie officielle à l'Assemblée nationale.

COMPTE-RENDU UNITAIRE.

« Raisonnons d'abord dans l'hypothèse du compte-rendu unique, et déterminons les conditions générales de son organisation, sans nous inquiéter, quant à présent, des obstacles contre lesquels l'idée-mère de la proposition peut venir se heurter en passant du désir,

de la théorie, à la pratique, à l'application. Ces difficultés seront signalées en leur temps, dans l'exposé successif des moyens divers d'exécution qui se présentent tout d'abord à l'esprit des hommes spéciaux.

Conditions générales d'exécution.

« Il importerait, pour rendre accessible au plus grand nombre la lecture quotidienne d'un compte-rendu des séances, de le réduire habituellement à une étendue d'environ six colonnes du *Moniteur* (1), soit un demi-supplément.

« Mus par un sentiment de scrupuleuse probité, les rédacteurs devraient s'attacher à donner, autant que possible, à toutes les opinions et à tous les faits intéressants de la séance, une égale satisfaction.

« Mais, quelle que soit la loyauté des intentions, on ne saurait compter sur un résultat marqué au cachet d'une impartialité absolue. L'impartialité, dans ses limites extrêmes, est inconciliable avec toute réduction. Qui dit réduction, implique choix, partant appréciation, jugement, préférence ; or, ce sont là autant de dispositions variables, en raison des lumières, des opinions, des sentiments, des préjugés, si l'on veut, de chaque individu.

« Dans tous les cas, l'impartialité ne saurait consister dans la proportionnalité des textes. Tels orateurs appartenant aux diverses fractions de la Chambre continueraient à être plus ou moins sacrifiés dans le compte-rendu comme ils le sont dans la séance ; tandis qu'il en

(1) Il s'agissait de l'ancien format du *Moniteur*, qui était de moitié moins grand que celui d'aujourd'hui.

est d'autres, ministres, rapporteurs, chefs d'opposition, etc., etc., dont les discours, quelle que soit leur étendue, devraient subir peu de coupures.

« De là, d'incessantes réclamations de détail, de nature à contrarier, à compromettre, jusqu'à un certain point, le succès de l'entreprise d'un compte-rendu unitaire, si ses rédacteurs avaient, comme les agents de la sténographie officielle du *Moniteur universel*, un caractère public. Aussi, dans notre opinion, et c'est là un point capital, cette mission ne saurait être confiée qu'à une entreprise privée qui la remplirait à ses risques et périls, et sous sa responsabilité, à l'aide d'une subvention, si la rétribution équitable imposée à chaque journal pour le service rendu, ne suffisait pas à donner aux hommes préposés à cette œuvre une position en rapport avec leur intelligence.

« Cette situation ne serait pas nouvelle ; il y a 25 ou 30 ans, pendant les premières années de la Restauration, le *Moniteur* n'était pas entièrement fait par des sténographes. Sa rédaction se trouvait donc soumise aux objections qui atteignent les réductions.

« La subvention aurait ici le caractère qu'elle conserve vis-à-vis de beaucoup d'entreprises d'un intérêt mixte, à la fois privé et public, telles que les directions de nos grands théâtres, etc., etc.; elle serait une simple prime d'encouragement. De cette manière, l'attache qui en résulterait étant moins étroite, engagerait moins directement aussi la responsabilité du pouvoir qui donnerait la subvention. Chaque année, l'Assemblée serait appelée, à l'occasion du vote de ce subside, à apprécier ce

qu'auraient de fondé les réclamations souvent suscitées par les prétentions, par les amours propres individuels. L'immense majorité des représentants, désintéressée dans la question, ferait sans aucun doute bonne justice en confirmant l'entreprise dans les mêmes mains, si elles s'en étaient montrées dignes, ou en la confiant à d'autres offrant plus de garanties.

« Là n'est donc pas la difficulté.

« Examinons quelques-unes des solutions pratiques propres à donner vie et mouvement à la pensée qui a dicté la proposition d'un compte-rendu unitaire.

Solutions appuyées sur le Moniteur.

Communication rapide et complète des épreuves du Moniteur.

« Ne pourrait-on pas faire imprimer au fur et à mesure les feuillets destinés au *Moniteur* après une rapide révision sténographique, de façon à mettre heure par heure des épreuves à la disposition des journaux?

« Matériellement, rien ne serait plus facile ; un *Moniteur* tel quel peut être rédigé, imprimé complètement entre 8 et 9 heures du soir ; mais, en vue des améliorations que le chef de la sténographie officielle s'efforce, aux encouragements du Bureau de l'Assemblée, d'introduire dans le compte-rendu de ses travaux, il y a des objections capitales à élever contre toute prétention absolue d'imposer à cette œuvre intellectuelle des nécessités mécaniques qui la priveraient, dans certains

cas, du bénéfice de quelques heures de la soirée, consacrées à une révision plus attentive, plus réfléchie, plus précise des parties délicates de la rédaction.

« Le transfert de l'imprimerie dans une des dépendances du palais de l'Assemblée serait une des conditions essentielles du succès de cette combinaison, contre laquelle s'élèvent des difficultés graves de pratique.

« En effet, il arriverait quelquefois que la privation de notes, de documents, de calculs, de citations, retenus par l'orateur jusqu'après la séance, ou dont la copie aurait entraîné des lenteurs, occasionnerait des lacunes dans la communication en temps utile des épreuves du *Moniteur*. La révision des orateurs, et même celle des agents supérieurs du *Moniteur*, la première toujours, et la seconde souvent inconciliable avec une excessive rapidité, devrait alors, sous peine d'entraver le mécanisme, n'avoir jamais lieu que sur l'épreuve.

« De là deux versions, dont les différences inévitables serviraient quelquefois de texte à une polémique fâcheuse. La première version, celle qui aurait été communiquée aux journaux, ayant un caractère spontané, serait opposée, avec un semblant de raison, à la seconde, à la version définitive, méritant cependant plus de créance, puisqu'elle serait le fruit de soins plus complets, plus réfléchis.

« Ainsi, en fait et dans son autorité à peu près incontestée aujourd'hui, la rédaction officielle souffrirait plus ou moins de l'excès d'accélération imposée à son exécution, sans que les journaux à grand tirage pussent *tous les jours* trouver dans des communications régu-

lières assez rapides *tous* les éléments de leur compte-rendu.

« Cette solution soulève la question d'intervention des orateurs dans l'œuvre de la sténographie officielle : question depuis longtemps jugée par les hommes politiques qui prennent une part habituelle aux débats de l'Assemblée, mais sur laquelle un grand nombre de leurs collègues, obéissant aux plus honorables préoccupations, ne paraissent pas suffisamment édifiés.

Révision des orateurs.

« 1° Doit-on absolument proscrire la communication aux orateurs ?

« 2° En cas de communication, convient-il de la faire en feuillets ou en épreuves ?

« Sur le premier point, nous dirons qu'en fait, par une solution négative on tenterait vainement de contrarier réglementairement des habitudes entrées dans les mœurs parlementaires (1).

« D'ailleurs, cette révision, lorsqu'elle est exercée avec réserve et loyauté, ne mérite pas les préventions dont elle a été quelquefois l'objet.

« Il n'est pas d'improvisation, avons-nous dit ailleurs,

(1) Les prescriptions émanées à ce sujet des délibérations collectives du Bureau et de la Commission de comptabilité sous la Constituante de 1848, n'ont *jamais* été obéies. Les membres eux-mêmes qui avaient concouru à ce règlement intérieur, s'ils n'ont pas donné, ont au moins, pour la commodité de leur pratique, parfaitement suivi l'exemple du plus complet oubli des prohibitions relatives à la communication directe des feuilles aux orateurs.

» et nous parlons des meilleures, qui puissent supporter sans dommage une reproduction judaïquement textuelle. Or, le sténographe qui comprend de haut sa mission, ne saurait apporter trop de soin à cette partie, qui consiste, tout en conservant à chaque orateur sa physionomie individuelle, à émonder sa traduction littérale des membres de phrases et des mots parasites, à opérer la suppression ou la modification de ces locutions insuffisantes par lesquelles passe toujours plus ou moins laborieusement la pensée du véritable improvisateur, avant d'atteindre l'expression exacte ; à resserrer, à clarifier la forme souvent diffuse, étendue ; à réaliser enfin avec prudence et réserve cette révision grammaticale et littéraire dans de certaines limites, œuvre de goût et de tact, dont le plus grand mérite est précisément de dérober ses traces au lecteur, à l'orateur lui-même.

» Le sténographe qui néglige ce point de vue n'a certainement pas réfléchi sérieusement aux exigences de sa profession. Il n'a pas été frappé comme il convenait des différences essentielles qui existent entre le style parlé et le style écrit; différences qu'il s'agit de faire, autant que possible, disparaître dans la traduction. La fidélité d'un tel sténographe sera cruelle ; elle fera le désespoir du lecteur autant que celui de l'orateur. Il n'y aura plus là une traduction, mais une trahison : *traduttore, traditore*. Sa sténographie inexorablement *exacte* ne sera plus l'image de la parole; elle en offrira la charge, la caricature : car le discours qui aura charmé, convaincu, entraîné l'audi-

» teur, heurtera, fatiguera, irritera le lecteur. Ainsi
» Berryer, le puissant et fougueux orateur, se traînera
» lâche et sans couleur; Thiers, ce modèle de la lan-
» gue claire et facile des affaires, sera prolixe et dé-
» layé; Dupin, au tour précis et incisif, deviendra inin-
» telligible par suite des incidences multipliées dont
» l'enchevêtrement suspend, contrarie, détruit souvent
» l'économie de la période oratoire.

» Savez-vous, grâce au sténographe, esclave inintel-
» ligent du verbe matériel, quel est l'homme qui, sur
» le témoignage du *Moniteur*, offrira le modèle ac-
» compli du style oratoire? C'est le parleur froid et
» correct, qui marche sans ambage et sans circonlocu-
» tion droit à son but, y arrive... mais tout seul, dés-
» héritée qu'est sa parole de cette puissance torren-
» tielle du véritable orateur, qui remue les passions,
» ébranle les convictions, et finit par entraîner après
» elle les consciences, les cœurs, les imaginations de
» tous ceux qui se trouvent sur son passage. En un
» mot, l'orateur type sera celui *qui parle comme un*
» *livre*, c'est-à-dire qui n'est pas orateur. »

« MM. Guizot et Jules Favre, orateurs éminents, remarquables par l'excessive correction de leur parole, confirment, par l'exception, la vérité de l'observation générale.

« La nécessité de la révision d'une improvisation, étant admise dans de certaines limites, qui, mieux que l'orateur, est à même de la faire avec sûreté, rapidité et intelligence?

« Il est naturel et juste que des hommes politiques, des

législateurs, dont la responsabilité va être définitivement engagée, désirent et puissent s'assurer si leur pensée n'a pas subi, par le fait d'une rapide improvisation, ou par suite de la traduction sténographique, de regrettables altérations. En Angleterre, où il n'existe pas, comme chez nous un compte-rendu offrant dès le lendemain le texte officiel des délibérations politiques, le recueil parlementaire mensuel de Hansart jouit d'une grande autorité ; il est l'œuvre de la *révision faite après coup par les orateurs* sur leurs discours publiés d'abord incomplètement par les divers journaux.

« L'intervention des orateurs est quelquefois d'ailleurs indispensable. Sur des matières spéciales, ce concours est réclamé par les sténographes les plus habiles, les plus intelligents ; pour s'en passer, il leur faudrait des préparations encyclopédiques et une confiance qu'ont seuls parmi nous les sténographes les moins expérimentés (1).

« Eh bien ! si pour mettre à couvert sa responsabilité, le rédacteur-sténographe est souvent contraint de solliciter le concours de l'orateur, peut-il y mettre de rigoureuses conditions ? Non ; il se trouve nécessairement à la

(1) Faisons à ce sujet un appel à des souvenirs de l'époque. Croit-on que la conversation de procédure qui eut lieu sur le projet relatif au partage des terres vaines et vagues, au milieu des distractions de l'Assemblée, entre cinq ou six jurisconsultes, eût pu conserver une complète pureté de texte, être à l'abri des écarts de la plume sténographique, et faire autorité auprès des tribunaux, si, après la séance, dans le courant de la soirée, MM. Favreau, Chégaray et le Ministre de la justice n'eussent revu obligeamment notre rédaction, non-seulement en ce qui les concernait, mais sur notre invitation, dans tout son ensemble ? — Et la loi sur la réforme hypothécaire ?

merci des convenances de cet orateur. Le président de l'Assemblée, un ministre, un rapporteur, dont la soirée est prise par des devoirs publics, des relations de famille ou de société, etc., etc., peut *sine quâ non* exiger une communication immédiate des feuillets ; lui opposer un refus ou lui offrir les épreuves dont il ne veut pas, serait se priver d'une collaboration *nécessaire*.

« D'ailleurs, en principe, nous voyons plus d'avantages que d'inconvénients à la communication en feuillets. Elle permet au sténographe de s'assurer sur l'épreuve, à une heure peu avancée de la soirée, qu'ils n'ont pas subi de fâcheuses altérations. L'imprimerie reste au moins, aussitôt après la réception de la copie corrigée, maîtresse absolue de son œuvre jusqu'au tirage ; tandis que, par suite de la gêne qu'impose à l'orateur la révision sur épreuve, ce mode de procéder entraîne d'énormes dépenses, des surcharges de corrections qui causent d'*irréparables* erreurs typographiques ; car le renvoi des épreuves revues par les orateurs n'ayant lieu, dans les circonstances importantes, qu'à une heure assez avancée de la soirée, même de la nuit, ce ne serait que vers une ou deux heures du matin que l'épreuve corrigée typographiquement pourrait permettre aux sténographes de s'assurer si les orateurs n'ont pas commis d'écart dans leur révision.

« Cependant, malgré ces inconvénients, la révision sur épreuves est encore inévitable, tant les nécessités du service complexe du compte-rendu sténographique sont variables et résistent à l'uniformité des règles. L'orateur qui a parlé souvent ou longtemps (rapporteur, ministre, auteur d'amendements, etc.), qui n'a pu se distraire de

la discussion, ne saurait pourtant, sans indiscrétion et sans dommage général, exiger que l'on réserve ses feuillets pour en commencer la révision seulement une heure après la séance, ce qui suspendrait indéfiniment l'œuvre de la typographie. Dans ce cas, la révision est faite par les agents du *Moniteur* avec soin et célérité, et l'orateur n'a satisfaction, s'il le désire, que sur épreuve.

« Nous avons eu l'honneur de mettre sous les yeux de la commission le résultat d'une révision d'ensemble opérée sur les épreuves d'une récente séance (1), déjà révisée et mise en état par les sténographes de l'Assemblée. Ce travail a entraîné la recomposition d'un certain nombre de colonnes. Ces corrections, en complétant ou modifiant, sur plusieurs points, le texte arrêté à 7 heures du soir, ont évidemment amélioré l'œuvre sténographique. Il était plus de minuit lorsque cette révision supérieure a pu être remise à l'imprimerie, qui n'a dû terminer son œuvre, impression et correction, que vers 2 ou 3 heures du matin. Eût-il été prudent de livrer *officiellement* aux journaux la version primitive?

« L'année dernière (2), l'incident tumultueux auquel donna lieu le mot *catastrophe* prononcé par M. Rouher fut reproduit par quatre ou cinq journaux de Paris et plusieurs feuilles de province, d'après la version du *Moniteur;* il en fut de même du drame scandaleux et burlesque du lendemain, où des grognements, des cris de bête plus ou moins inarticulés accompagnèrent la

(1) La séance des interpellations sur le régime des prisons.

(2) En 1850.

parole du ministre de la justice, cris croissant ou mourant, suivant que M. le président braquait sa lorgnette du côté de l'agitation pour saisir quelques-uns de ses principaux acteurs, ou la portait d'un autre côté.

« Eh bien ! ces deux tableaux qui paraissent avoir saisi par leur vérité pittoresque, n'ont été arrêtés dans tous leurs contours, dans toutes leurs nuances, qu'après réflexion et à une heure assez avancée des soirées qui suivirent ces deux incidents parlementaires.

« N'y aurait-il pas un dommage évident à accepter une combinaison qui pourrait déshériter la rédaction définitive du *Moniteur* des soins prolongés fort avant dans la soirée qu'elle exige, surtout dans les séances importantes (1) ?

(1) Malgré l'attention que personnellement j'apportai à la rédaction du récit de la première de ces deux séances d'agitation, il m'échappa une expression dont le défaut de convenance me choqua le lendemain à la lecture du *Moniteur* : elle fut immédiatement rectifiée dans l'édition in-4o.

On peut se rappeler qu'à la suite du discours où fut dit le mot *catastrophe*, pour qualifier la révolution du 24 février, de nombreux Représentants de la Montagne, en proie à une extrême irritation, assaillirent les Ministres à leur banc et leur prodiguèrent des outrages, des injures, des menaces.

Après avoir posé les groupes agressifs, je crus qu'il importait à l'exactitude du tableau d'esquisser d'un trait rapide la position des Ministres, et j'écrivis : « Les Ministres demeurent à leurs places dans une attitude *digne* et ferme. » *Digne* n'était pas le mot de procès-verbal.

Sans doute le *Moniteur* doit fournir à l'histoire tous les incidents qui concourent à l'ensemble et souvent à l'intelligence oratoire du drame parlementaire ; mais il comprendrait mal sa mission, ou il serait au-dessous de ses exigences, le rédacteur sténographe qui, entre toutes

Réduction opérée sur la communication préalable des feuillets du Moniteur.

« Les feuillets du *Moniteur* pourraient sans doute, au fur et à mesure de leur confection, servir à rédiger un compte-rendu analytique. Nous ne devons pas dissimuler qu'avant le contrôle des réviseurs-sténographes, les feuillets ne méritent pas une entière confiance ; ils pourraient induire en de grossières erreurs.

« Leur livraison aux analystes ne pourrait donc avoir lieu qu'après révision sténographique, c'est-à-dire que ceux-ci ne pourraient commencer leur travail sur le discours d'un orateur qu'une heure environ après le moment où ce discours a été prononcé.

« Cette communication, dans les deux hypothèses, causerait au *Moniteur* des retards préjudiciables à la con-

les expressions vives, hardies, colorées, pittoresques, nécessaires à la vérité de son récit, ne saurait pas sûrement, résolument éviter celles qui pourraient implicitement contenir, faire pressentir même l'appréciation, le jugement du narrateur, du greffier officiel. Ainsi, dans le cas spécial, le *Moniteur* devait dire « une attitude *calme*, » laissant à l'écrivain politique, à l'historien, à trouver, dans son indépendance, le mot *moral* d'approbation ou de blâme à l'aide duquel il croirait devoir qualifier l'immobilité *physique* des Ministres, constatée seule par le procès-verbal sténographique.

Si je me suis étendu sur ce détail accusateur, c'est qu'il peut donner aux membres de la Commission qui n'ont pas regardé de près à la sténographie officielle, une idée des difficultés dont elle est hérissée, et des hésitations continuelles auxquelles elle condamne ceux qui en acceptent la responsabilité. La vapeur et la mécanique sont-elles bien de mise dans une œuvre qui exige ce tact, cette délicatesse de goût et de sentiment ?

fection rapide des épreuves mises *officieusement* à la disposition des journaux, indépendamment des confusions, des pertes, des altérations de feuillets, occasionnées par les diverses haltes qu'ils feraient avant d'arriver à l'imprimerie.

« La rédaction analytique serait, dans ce cas, imprimée ou autographiée comme il va être expliqué dans la suite de ce travail.

Observation commune aux deux solutions absolues entées sur le Moniteur.

« La nécessité de conserver à l'entreprise du compte-rendu des journaux un caractère privé, est une des raisons politiques, si l'on peut parler ainsi, pour lesquelles il serait bon de n'adopter aucune des solutions prenant leur base dans le concours plus ou moins direct de la sténographie officielle. Mais il est une considération pratique qui nous touche davantage, c'est que les exigences de rapidité imposées par les journaux à grand tirage, seraient rarement conciliables avec les exigences bien autrement intéressantes du compte-rendu officiel du *Moniteur*, monument unique dans le monde politique, admiré et imité avec plus ou moins de bonheur dans toute l'Europe constitutionnelle.

Solutions indépendantes du Moniteur.

1° *Compte-rendu réduit; version libre.*

« Pour échapper aux inconvénients exposés plus haut, au lieu de travailler sur les feuillets du *Moniteur*, douze

rédacteurs-sténographes ou analystes, exercés à l'art du compte-rendu, pourraient, en divisant la séance par quart-d'heure, à la manière des *reporters* anglais, prendre des notes qu'ils iraient successivement transcrire dans un local voisin du lieu des séances.

« Il serait nécessaire, toutefois, de subdiviser la dernière heure en fractions plus minimes, afin d'accélérer la remise des derniers feuillets.

« Ces douze rédacteurs seraient conduits, conseillés, surveillés, révisés par deux ou trois chefs d'une habileté reconnue, qui se diviseraient la séance et accepteraient la responsabilité de tout ou partie de l'œuvre collective.

« Si la Commission croyait à l'utilité d'une rédaction une pour tous les journaux, il suffirait de l'organisation d'une seule *bande* sténographique dont le compte-rendu, transcrit sur papier autographique, fournirait quart-d'heure par quart-d'heure le tirage nécessaire à l'alimentation de la presse quotidienne. Mais, à vrai dire, la version unique soulèvera des répugnances de la part des feuilles de toutes les opinions, et mieux encore des objections graves, capitales, faciles à pressentir, et que ne manqueront pas de développer, devant la Commission, les parties intéressées, les rédacteurs en chef ou gérants des journaux.

2° *Supplément imprimé obligatoire ou facultatif.*

« Dans le cas où l'idée de l'unité de compte-rendu serait acceptée, se présente comme corollaire celle d'un compte-rendu imprimé obligatoire ou facultatif.

« Peut-on, doit-on, veut-on imposer aux journaux un supplément imprimé qui leur serait délivré gratuitement ou à un prix très-réduit, renfermant le compte-rendu de la séance, exécuté par les moyens qui viennent d'être exposés? Cette solution soulève des difficultés politiques et de droit qu'il ne nous convient pas d'aborder. Nous nous bornerons à dire que, dans cette combinaison, les journaux devraient, ce nous semble, conserver le droit d'avoir un compte-rendu spécial qu'ils mettraient, s'ils le jugeaient convenable, et à leurs risques et périls, en regard de celui qu'ils recevraient en supplément; mais, en fait, je ne doute pas que vaincus dans cette lutte, et jaloux d'opérer une économie, les journaux ne tarderaient pas à abandonner la partie, sauf à exhaler de temps en temps leur mauvaise humeur contre certains détails du compte-rendu annexé (1).

« Inutile de répéter que les instructions données au chef de l'entreprise privée et à ses principaux agents d'exécution devraient se distinguer par leur esprit de loyauté et d'indépendance.

« Dans cette hypothèse, le travail serait, minute par minute, livré à la composition; les réviseurs y mettraient leur cachet définitif le plus vite possible, au fur et à mesure, afin que, toutes corrections faites, le tirage pût commencer sur une double, une triple ou une quadruple composition, deux heures au plus tard après la

(1) Il ne faut pas oublier que cette note a été écrite et imprimée avant le 2 décembre, sous le régime d'une liberté à peu près absolue de la presse. La question a été tranchée depuis d'autorité, dans le sens de la proposition, par la Constitution impériale.

séance. Nous ne pensons pas que l'imprimerie qui, en Angleterre et chez nous, a opéré tant de merveilles, fût arrêtée par la nécessité de faire même un tirage de 2 ou 300 mille exemplaires, dont une partie devrait être livrée dans la nuit et l'autre avant midi, afin de permettre aux journaux de servir Paris et la province.

3° *Création d'un journal parlementaire du soir.*

« La création d'un journal du soir, plus particulièrement consacré à la publicité parlementaire, pourrait exercer une heureuse influence sur la rédaction des comptes-rendus destinés à paraître dans les journaux du matin. L'expérience en a été faite avec quelque succès, par le *Messager des Chambres,* fondé en 1828, sous le ministère Martignac.

« Cette rédaction, confiée à huit ou dix personnes, serait organisée, sauf quelques modifications, comme celle du supplément *obligatoire* ou *facultatif* dont nous avons parlé ci-dessus.

« Il serait seulement à craindre que la subvention nécessaire à l'existence de cette feuille parlementaire ne donnât à son texte, forcément incomplet, un caractère *semi-officiel* que l'on opposerait quelquefois, sur des points délicats, à la version *officielle* du *Moniteur.*

« La même objection, et elle est sérieuse, atteint toute entreprise soutenue ou encouragée par les deniers publics.

4° *Association. — Liberté d'action.*

« Si la Commission craint de toucher par ses prescriptions aux principes ou aux usages consacrés, elle pour-

rait se borner à encourager la formation de *bandes* sténographiques. Trois ou quatre suffiraient au service général de la presse de toutes les nuances; chacune d'elles aurait dans les chefs de ces divers services des éditeurs responsables.

« Suivant les convenances et les besoins des journaux de tout format, associés ou abonnés (1), la rédaction serait ou imprimée (2) directement en sortant des mains des sténographes, ou seulement autographiée (3). S'il convenait ensuite à chacun des journaux abonnés d'étendre ou de réduire la version commune, pour la mettre en rapport avec les besoins, les goûts de ses lecteurs ou l'étendue variable des autres matières destinées au numéro du jour, la modification serait possible, moyennant un éditeur spécial, responsable des changements apportés à la rédaction primitive fournie par l'association.

« Ce système se combine, de même que le *journal parlementaire du soir*, avec la livraison des épreuves plus ou moins complètes du *Moniteur*, dans le courant de la soirée. Cette communication, qui sera toujours faite dans l'esprit le plus libéral et le plus sympathique à la presse, conserve son intérêt pour toutes les feuilles

(1) Les bandes sténographiques auraient une existence indépendante, et traiteraient par abonnement avec les journaux; ou elles pourraient au contraire être formées par une association des journaux qui en ferait les frais.

(2) La copie pourrait être divisée : la première partie serait imprimée à un journal; la deuxième partie à un autre; la troisième, etc..., et par un échange final d'épreuves chacun se compléterait.

(3) Une presse à main de la plus faible dimension suffirait au service des journaux associés. Chaque 1/2 heure, ils recevraient un envoi.

dont la mise en page peut avoir lieu à une heure avancée de la soirée, sans préjudice pour les besoins du tirage.

Signature du compte-rendu.

Nous venons de parler d'éditeur responsable. Là, indépendamment des procédés divers d'exécution que nous avons essayé de formuler, se trouvera peut-être le moyen préventif dont l'application, à la fois facile et efficace, pourra remédier, en partie, aux inconvénients et aux excès de l'état actuel des choses. Cette solution échappe aux objections qui atteignent toutes les combinaisons qui, d'une façon directe ou indirecte, rattachent les pouvoirs publics à une reproduction incomplète, choisie, dès lors *essentiellement, inévitablement* entachée de *partialité* dans ses résultats.

S'il est incontestable, ainsi que nous le disions au début, que tout compte-rendu analytique implique, de la part de son auteur, choix, préférence, appréciation, pourquoi ce travail n'engagerait-il pas, comme les autres parties de la rédaction d'un journal, la responsabilité de celui qui s'inspirerait, en le faisant, de passions excessives ou coupables? Le compte-rendu étant un véritable article politique, ne saurait, à aucun titre, jouir, par exception, du privilège de l'impunité, en se plaçant sous la couverture du gérant responsable, par suite d'une fiction légalement détruite pour le reste de la rédaction.

La société n'est pas désarmée contre cette nature de délits. La loi de 1822, sur le compte-rendu infidèle et

de mauvaise foi, les atteint d'une manière sérieuse et efficace. La mauvaise foi, en pareille matière, est sans doute plus difficile à établir ; ses résultats peuvent être imputés à l'impéritie, à l'inattention, à l'erreur ; mais en présence du texte officiel du *Moniteur*, et en tenant comme de raison, compte des nécessités de la rédaction analytique, les magistrats sauront bien distinguer et punir la mauvaise foi et l'infidélité.

La responsabilité effective des auteurs des analyses parlementaires aura pour effet d'élever leur mission à leurs propres yeux ; autant par prudence que par respect d'eux-mêmes, ils s'éloigneront du mauvais esprit dont les excès ont provoqué la proposition nouvelle. Bientôt tous nos *reporters* se modèleront sur leurs confrères d'Angleterre, et, disons-le à l'honneur de notre profession, sur plusieurs de leurs camarades qui depuis longtemps ont su, avec talent et honnêteté, concilier les exigences de tout compte-rendu avec celles des opinions particulières au triomphe desquelles leur journal est plus particulièrement voué.

Les gérants et propriétaires de journaux, qui paraissent avoir négligé, dédaigné peut-être cette portion si importante de leur publicité, sont dès à présent avertis, par l'intérêt même qui s'attache aux questions soulevées par la proposition relative à l'amélioration des comptes-rendus, qu'ils doivent apporter au choix de leurs collaborateurs parlementaires la plus grande sévérité. Ils se rappelleront que des hommes dont il suffit de citer les noms y ont fait leurs premières armes : MM. Viennet, Jay, Darmaing, Chambolle, Boilay,

Lubis, Blanqui aîné, Denis Lagarde, etc., etc., et qu'on ne saurait confier une œuvre aussi délicate qu'à des hommes parfaitement instruits et honorables.

Extension de la publicité du Moniteur universel. — Bulletin parlementaire.

Plusieurs membres du parlement ont, à diverses époques, exprimé le désir de voir s'étendre la publicité du *Moniteur*, et les Assemblées ont paru s'associer aux espérances que les auteurs de ces propositions fondaient sur leur succès. Mais l'idée est toujours venue échouer devant la considération des sacrifices qu'entraînerait sa réalisation ; et, par une contradiction digne de remarque, dans une des dernières discussions du budget, l'Assemblée a refusé l'allocation de quelques mille francs qui lui étaient demandés pour étendre la distribution du journal officiel aux sous-préfets (1).

A vrai dire, sans méconnaître la nécessité de mettre le *Moniteur* à la portée des hommes laborieux, qui trouvent seulement dans le journal officiel l'ensemble des documents nécessaires à leur éducation politique, on ne saurait se dissimuler que ce n'est pas là que la classe la plus nombreuse et même la partie moyenne des lecteurs peut s'instruire de ce qui l'intéresse dans les débats du parlement. Le *Moniteur* se consulte, mais ne se lit guère quotidiennement tout d'une tire ; sa ré-

(1) Si nous sommes bien informé, l'éditeur du *Moniteur* avait, pour seconder les vues du Ministre de l'intérieur, consenti pourtant, sur cet abonnement, une réduction considérable de prix.

daction est trop étendue. Un bulletin hebdomadaire, présentant en substance les discussions d'affaires de l'Assemblée, et reproduisant, avec le plus d'impartialité possible, les discussions passionnées de la politique, atteindrait mieux le but. La *Semaine parlementaire* ne devrait pas dépasser une feuille.

Cette dernière création n'exclurait pas l'extension de l'envoi du *Moniteur* à l'usage des hommes qui se préparent à la vie politique.

RÉSUMÉ.

Les difficultés principales, les seules réelles et sérieuses, soulevées par la proposition, sont politiques ou de droit : le chef de la sténographie officielle de l'Assemblée a dû se borner à les signaler.

Si la Commission croit pouvoir réglementer le compte-rendu des journaux et opposer à la liberté absolue corrigée par la *responsabilité* des signataires, une rédaction qu'elle jugera digne de ses encouragements, elle aura à choisir soit l'un des moyens d'exécution exposés sommairement dans cette note, soit telle autre combinaison spécialement accommodée aux besoins de la solution politique préalable qu'elle aura donnée elle-même aux questions capitales soulevées par la proposition. Nous sommes à ses ordres, si elle croit, à ce moment, devoir faire appel à notre expérience des choses et des hommes de la presse.

Mais, au nom des progrès de la sténographie officielle, nous supplions la Commission de repousser tout

système qui prendrait son appui *unique et absolu* sur le *Moniteur*, et, en exagérant les conditions mécaniques de cette œuvre difficile, la déshériterait, à son grand dommage, du bénéfice du temps et de la réflexion, nécessaires à sa plus grande perfection.

HIPPOLYTE PRÉVOST,

Chef du service sténographique de l'Assemblée Nationale, et précédemment chef du même service à la Chambre des Pairs.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

DEUXIÈME PARTIE.

TROISIÈME PARTIE.

QUATRIÈME PARTIE.

CINQUIÈME PARTIE.

SIXIÈME PARTIE.

APPENDICE.

CURIOSITÉS HISTORIQUES.

BAR-SUR-SEINE. — IMP. DE SAILLARD.

ALPHABET STÉNOGRAPHIQUE

Lignes droites.

D. *de, du, des*
R.
F, V. *vous*
S. *ce, ces, se, sa, ses*
T. *et, tu, te, ta, tes*

Lignes courbes.

CH. *chez, chose*
G J. *je, j'ai, grand*
K Q. *que, qui*
N. *ne, nous*

Lignes droites bouclées.

B. *bon, bonne, beau, belle*
L. *il, elle, ils, elles*
H. *hélas*
M. *me, ma, mes, aime*
P. *pas, point*

Lignes courbes bouclées.

G.N. *agneau*
con, cons
lan, len, lin, lon, lun
ran, ren, rin, ron, run

Lignes à crochets.

X. *exemple*
Y. *y (adverbe) yeux*
on, ion

IN

INITIAL

an, en, in,
a, e, i, ai,
o, u, ou, eu
ar, er, ir ....
al, el, il ....
or, ur, our,
ol, ul, oul ...

INITIALI

1ère Colonne

pr, br
pl, bl
fr, vr
fl, vl
cr, gr
cl, gl

(1) *Les lignes horizontales et verticales qui accompag.t les signes des initiales ne serve*

MÊMES MODÈLES

d'après toutes les règles et tous les moyens de la 4e partie.

1er Exemple

2e Exemple.

la 4e partie.

1er

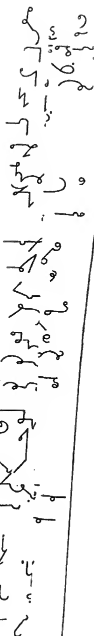
2e

1ère Partie.

1 *Péage, réunion*
2 *Honte, onde, conte, confond*
3 Rente, *plante, trente, gland*
4 *Traitre, contre, rendre, complaisons*
5 *Secte, leste, cendre, respectant*
6 *Membre, temple*
7 *Spectacle, spectre*
8 *N'admettre, l'absent*
9 *L'aimable, raisonnable*
10 *Sensible, divisible*
11 *Salade, nomade*
12 *Défen sive, sensitive*
13 *Ramage, laitage*
14 *Mathématique, chimique, physique*
15 *Commençant, recommandant*
16 *Comiquement, physiquement, chimiquement*
17 *Systematiquement, Suspendre*
18 *Constituant, latitude, rectitude*
19 *L'étude, longitude*
20 *Diminuant, nuage, mansuétude*
21 Le *sang*, de la *femme*, à les *mettre*

2e Partie.

1 *Entendre, inconséquent*
2 *Attente, aimable*
3 *Otant, hommage, usage*
4 *Arme, ardent, herbe, hermetiquement*



5e Partie.

Signes doubles-consonnes.

1	2*	1	2
D-p ou	d-b	R-p ou	r-.
D-m	d-n	R-m	r-.
K-m	k-n	N-m	
K-p	k-b	N-p	n-.
Ch-m	ch-n	Comp,	comb
Ch-p	ch-b		

EXEMPLES.

a Députation, dépister, débat
Démettre, diminution, donation
Répétitian, répandre, arabesque
Rémission, ramonage, rainure
Commettre, commodément, camarade
Canal, conique, caniche
Numération, animation, nomade
Nappe, napperon, n'opprimons
Chemin, chamade, chinois
Chapeau, échappa, schibouk
Compassion, compétent, combinons
b Répercussion, réverbère, réforme
Défalcation, expulsant, conversation
Réversibilité, comportant, raffermissant

on

te

considération

nsidération

ble

nellement

ulte-t-il

n

ne

naire

au

rbi

les

ort

nds

ndi

Application de

132

ENCYCLOPÉDIE-RORET.

COLLECTION

DES

MANUELS-RORET

FORMANT UNE

ENCYCLOPEDIE

DES SCIENCES ET DES ARTS,

FORMAT IN-18;

Par une réunion de Savans et de Praticiens;

MESSIEURS

AMOROS, ARSENNE, BIOT, BIRET, BISTON, BOISDUVAL, BOITARD, BOSC, BOUTEREAU, BOYARD, CAHEN, CHAUSSIER, CHEVRIER, CHORON, CONSTANTIN, DE GAYFFIER, DE LAFAGE, P. DESORMEAUX, DUBOIS, DUJARDIN, FRANCŒUR, GIQUEL, HERVÉ, HUOT, JANVIER, JULIA-FONTENELLE, JULIEN, LACROIX, LANDRIN, LAUNAY, LEDHUY, Sébastien LENORMAND, LESSON, LORIOL, MATTER, MINÉ, MULLER, NICARD, NOEL, Jules PAUTET, RANG, RENDU, RICHARD, RIFFAULT, SCRIBE, TARBÉ, TERQUEM, THIÉBAUT DE BERNEAUD, THILLAYE, TOUSSAINT, TREMERY, TRUY, VAUQUELIN, VERDIER, VERGNAUD, YVART, etc.

Tous les Traités se vendent séparément, 300 volumes environ sont en vente; pour recevoir franc de port chacun d'eux, il faut ajouter 50 centimes. Tous les ouvrages qui ne portent pas au bas du titre *à la Librairie Encyclopédique de Roret* n'appartiennent pas à la *Collection de Manuels-Roret*, qui a en des imitateurs et des contrefacteurs (M. Ferd. *Ardant*, gérant de la maison *Martial Ardant frères*, à Paris, et M. *Renault* ont été condamnés comme tels.)

Cette Collection étant une entreprise toute philantropique, les personnes qui auraient quelque chose à nous faire parvenir dans l'intérêt des sciences et des arts, sont priées de l'envoyer franc de port à l'adresse de M. le *Directeur de l'Encyclopédie-Roret, format in-18*, chez M. RORET, libraire, rue Hautefeuille, n. 12, à Paris.

— *Imp. de Pommeret et Moreau*, 17, *quai des Augustins*. —



Volume restaurato presso il Laboratorio di Restauro della Biblioteca Nazionale Centrale di Firenze

segnatura *7.9.233* ***vol. n°***

restaurato nell'anno 2013

smontaggio	totale	supporti 2	nastri di lino
spolveratura	manuale	cucitura	intrecciata
fissaggio		indorsatura	carta giapponese e cotone
lavaggio	in acqua deionizzata	capitelli	senza
deacidificazione	idrossido di calcio	quadranti	in cartone cagliari
rinsaldo	a pennello con tylose mh 300p	ancoraggio	a cartella
rattoppo	carta giapponese e Tylose mh 300	lacci/fermagli	
velatura		coperta	tutta buckram
imbrachettatura	carta giapponese e tylose mh 3	segnatura e titolo	impressione indiretta
carte di guardia	tredi 20231 F	dorso	staccato